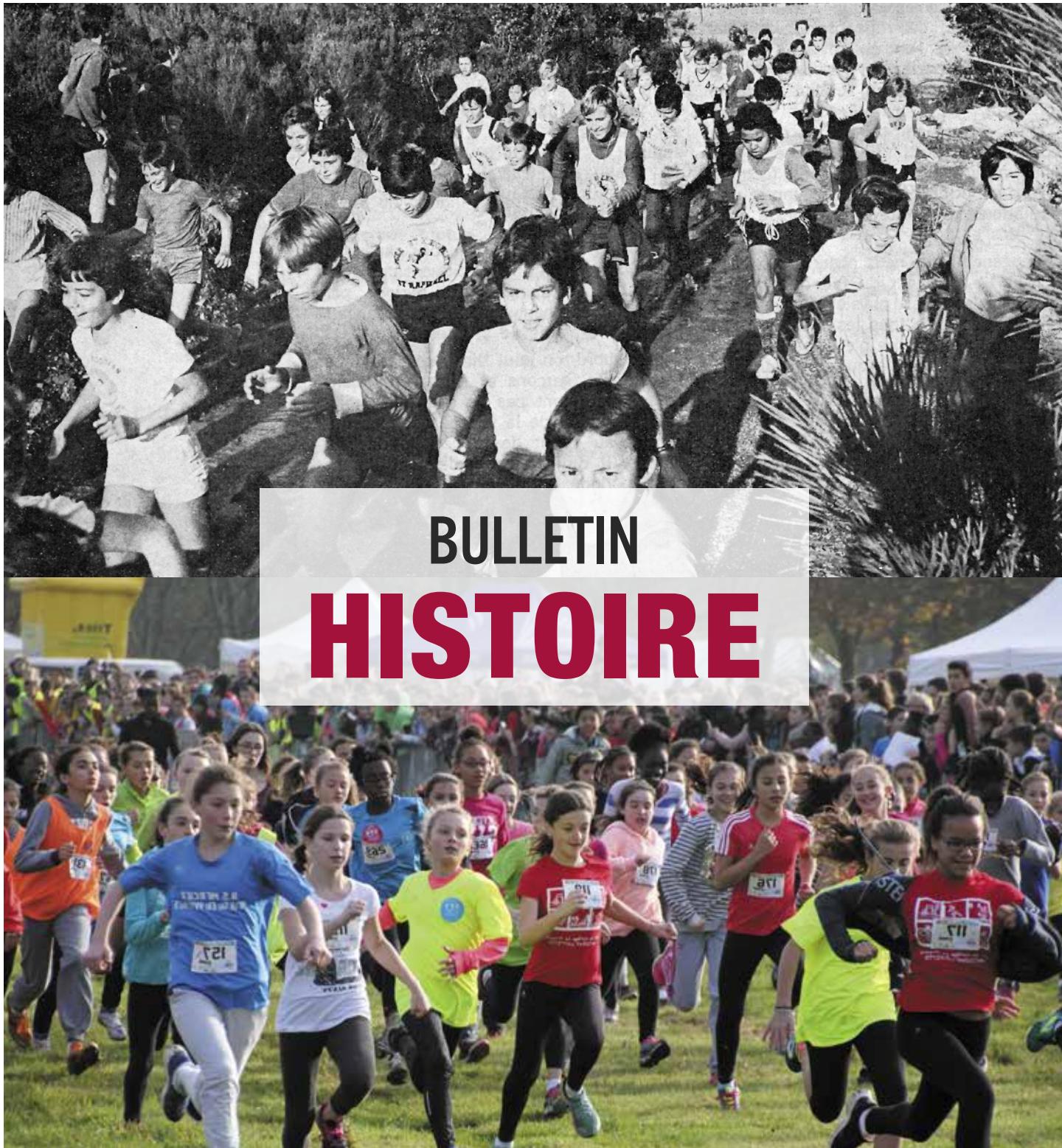


Période juin 2007 - juillet 2014

**L'EPS et le Sport Scolaire au cœur
de l'histoire syndicale et sociale**



mai 2007 - juin 2009

**PÉRIODE
DARCOS**

P/ 4-11

juin 2009 - mai 2012

**PÉRIODE
CHATEL**

P/ 12-20

mai 2012 - avril 2014

**PÉRIODE
PEILLON**

P/ 21-29

avril 2014 - août 2014

**PÉRIODE
HAMON**

P/ 30-33

SOMMAIRE

Bulletin écrit par Serge CHABROL
Secrétaire Général du SNEP-FSU
de juin 2007 à mars 2014



mai 2007 - juin 2009

PÉRIODE DARCOS

P/4
LE CONTEXTE GÉNÉRAL

P/6
LE CONTEXTE ÉDUCATIF

P/7
L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE

P/11
SECTEUR SPORTS

P/11
ORIENTATION
DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE



juin 2009 - mai 2012

PÉRIODE CHATEL

P/12
LE CONTEXTE GÉNÉRAL

P/13
LE CONTEXTE ÉDUCATIF

P/16
L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE

P/19
SECTEUR SPORTS

P/19
ORIENTATION
DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE



mai 2012 - avril 2014

PÉRIODE PEILLON

P/21
LE CONTEXTE GÉNÉRAL

P/22
LE CONTEXTE ÉDUCATIF

P/24
L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE

P/28
SECTEUR SPORTS

P28
ORIENTATION
DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE



avril 2014 - août 2014

PÉRIODE HAMON

P/30
LE CONTEXTE GÉNÉRAL

P/30
LE CONTEXTE ÉDUCATIF

P/31
L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE

P/33
SECTEUR SPORTS

P/33
UN POUVOIR EN DIFFICULTÉ

PRÉAMBULE

Dans la suite des précédentes publications qui avaient traité pour la première, de la période de 1969 à 1997 et pour la deuxième, de 1997 à 2012, le SNEP-FSU continue, par la voie de ses secrétaires généraux, à éclairer l'histoire de l'Education et, plus particulièrement, de l'Education physique sportive et artistique, au regard des contextes sociaux et politiques. Ce troisième tome traite donc de la période pendant laquelle Serge Chabrol a été secrétaire général du SNEP-FSU, de 2007 à 2014.

L'histoire de notre discipline, si elle fait l'objet d'études et est enseignée au sein des STAPS, n'est que très rarement envisagée comme la résultante de luttes sociales. Pourtant, cette histoire n'est pas linéaire et écrite sans soubresauts ni rapports de forces. Cette période qui vous est présentée dans les pages qui suivent est celle vécue, singulière de luttes sociales pour la défense et la promotion de l'Ecole, de l'EPS et de manière générale pour la Fonction publique, le modèle social à la française. Loin d'être anecdotique, cette histoire, racontée par ses acteurs, donne à voir des lectures parfois bien différentes que celles permises par la simple connaissance des différentes étapes chronologiques. Derrière chaque fait, chaque projet, chaque dispositif, chaque réforme, il y a des hommes et des femmes, des enjeux de pouvoir, des idéologies, des visions de la société qui s'affrontent.

Cette histoire est celle vécue par un de ses acteurs le SNEP-FSU, elle est empreinte de ses représentations, de ses analyses, de sa vision et présente des éléments factuels essentiels à la compréhension de la période.

Ce travail s'inscrit dans une préoccupation centrale de notre syndicalisme : le partage et l'échange. Il s'agit donc d'un outil pour comprendre l'EPS et son mouvement.

Cette période ayant été marquée par de grands changements complexifiant la lecture, le parti pris a été de la découper en fonction des nominations des différents ministres de l'Education nationale. Vous pourrez donc vous référer au document suivant quatre périodes clefs : la période Darcos, puis Châtel, puis Peillon et enfin Hamon.

Vous souhaitant d'y trouver matière à réflexion et bonne lecture

Benoît HUBERT
Secrétaire Général - SNEP-FSU

Période juin 2007 – juillet 2014

L'EPS et le Sport Scolaire au cœur de l'histoire syndicale et sociale

Rappel :

Le précédent « bulletin histoire » du SNEP-FSU, réalisé par Jean Lafontan, secrétaire général de 1997 à 2007, se terminait sur la bataille menée en 2006/2007, contre les décrets du ministre G. de Robien, (remettant en cause les décrets de 50 sur les services des enseignants, transformant leurs missions, attaquant le sport scolaire,).

Dans le cadre de la préparation de la présidentielle d'avril/mai 2007 et des législatives de juin, le SNEP-FSU interpellait l'ensemble des candidats « républicains » en formulant publiquement douze demandes pour l'École, l'EPS, le sport scolaire et le sport.

Le SNEP-FSU tenait son congrès national du 4 au 8 juin, entre l'élection de Nicolas Sarkozy comme président de la République et les législatives, qui allaient donner une très large majorité à la droite parlementaire.

A ce congrès, Jean Lafontan passait la main et Serge Chabrol était élu Secrétaire Général du SNEP-FSU.

Malgré des orientations ultra libérales affirmées : une première victoire

N. Sarkozy entend restructurer profondément l'organisation de l'État, avec un corsetage des dépenses publiques. Il annonce qu'il frappera fort et vite, sur de multiples terrains. Mais il ne peut ignorer la colère des enseignants et la force de leur mobilisation. Décidé à appliquer rapidement son programme, il est contraint de faire place nette des difficultés engendrées par les décrets de Robien : il les abroge !

mai 2007 - juin 2009

PÉRIODE DARCOS

Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale du 18 mai 2007 au 23 juin 2009 n'est pas un inconnu pour le SNEP FSU : professeur de lettres classiques, IG en 1992, doyen de l'inspection générale de 95 à 98. Il a occupé différents postes ministériels : directeur de cabinet de F. Bayrou (93-95), ministre délégué à l'Enseignement scolaire de 2002-2004. Il connaît donc bien les dossiers ainsi que ses interlocuteurs.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

ALLER VITE POUR TRANSFORMER FONDAMENTALEMENT LA SOCIÉTÉ

Après que les législatives de juin 2007 aient donné une confortable majorité à la droite parlementaire, dès l'été 2007, pendant une période où les mobilisations de masse sont difficiles, les choix politiques et les décisions mises en œuvre s'inscrivent dans une stratégie cohérente de remodelage de la société :

- Refus d'augmenter le point d'indice dans la FP, tentative d'imposer des heures supplémentaires comme seul moyen de « gagner plus », en exonérant les employeurs des impôts et cotisations sociales sur les HS.

- Dispositif représentant un cadeau fiscal d'environ 13 milliards d'euros, profitant pour l'essentiel aux grosses fortunes et aux plus hauts revenus.
- Atteinte au droit de grève par mise en place d'un service minimum dans les transports.
- Annonce du non remplacement de 22 700 départs en retraite de fonctionnaires.
- Annonce d'une réforme des régimes spéciaux de retraite.
- Modification des cartes hospitalières et judiciaires.
- Mise en place de franchises médicales.
- Nouvelle loi immigration.
- Etc.

La technique de N. Sarkozy et du gouvernement est claire : faire des annonces tous azimuts et en permanence. Cela occupe les médias, donne l'impression d'une intense activité gouvernementale. Cela met en difficulté le mouvement social et les syndicats confrontés sans cesse à de nouveaux dossiers, sans avoir le temps d'organiser l'analyse collective, les mobilisations nécessaires !

Avec une certaine habileté, le pouvoir s'appuie systématiquement sur des problèmes réels susceptibles de capter l'opinion publique (pouvoir d'achat, croissance en baisse, financement des retraites, efficacité des services publics, déficit de la Sécu., etc.) pour proposer des réformes dites « de bon sens » qui, de fait, ne résolvent pas les problèmes.

Cette manipulation de l'opinion publique vise à détourner la masse de nos concitoyens, du débat démocratique qu'impose tout choix de société.

Nous sommes confrontés à une volonté de passage d'une société fondée sur des solidarités à une société axée sur le chacun pour soi, la concurrence, l'accroissement des inégalités et des injustices.

Le pouvoir a besoin de faire éclater les solidarités de tous ordres pour mener à bien son projet politique. Il privilégie la répression et la pénalisation, au détriment de la prévention et de l'éducation.

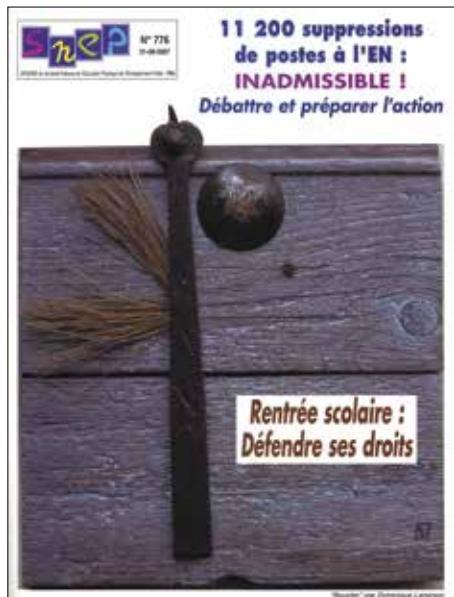
Cette volonté s'exprime jusque sur la scène internationale et rompt avec la tradition diplomatique française (propos sur le colonialisme, le Moyen Orient ; alignement sur les USA).

La chasse aux sans-papiers s'intensifie.

L'impulsion donnée à une nouvelle constitution européenne reprenant l'essentiel du TCE rejeté par les français, aboutit à l'imposer sans débat démocratique.

ABSENCE DE RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Cette politique dont le gouvernement annonçait qu'elle allait créer un « choc de confiance » favorable à la croissance, produit l'effet inverse avec des indices économiques préoccupants : les prix montent, le pouvoir d'achat de la masse de la population régresse, les moyens attribués aux services publics diminuent, la protection sociale est affaiblie, etc. ■





CES CHOIX SE CARACTÉRISENT PAR :

LA REMISE EN CAUSE DE LA FONCTION PUBLIQUE (FP) ET DES SERVICES PUBLICS (SP)

- à travers la RGPP (révision générale des politiques publiques), réduction du périmètre des SP ;
- non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite ;
- remise en cause des statuts et des garanties collectives des agents ;
- ouverture d'un chantier sur l'individualisation des rémunérations ;
- ouverture de la FP à des contrats de droit privé négociés de gré à gré.

Le rapport Silicani prône désengagement de l'État et dynamitage du statut.

Heureusement les luttes, les résistances, empêcheront le pouvoir d'aller aussi loin qu'il le voulait.

LA BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT

Si après les grèves et manifestations du 24 janvier 2008 le ministère est contraint de bouger sur le point d'indice, il le fait à minima.

LA RÉFORME DES RETRAITES

Le projet de réforme des régimes spéciaux qui provoque une grève forte SNCF, RATP, EDF-GDF le 18 octobre 2008, ne peut être isolé de la réforme globale prévue : baisse programmée des pensions qui ouvre la voie à la capitalisation et aux

assurances privées. En même temps que l'allongement de la durée des cotisations, le pouvoir veut remettre en cause les avantages familiaux et conjugaux, les minima de pension, les carrières longues.

Des mobilisations se développent contre le projet de réforme, mais pendant les vacances d'été 2008, le gouvernement passe en force et entérine le passage à 41 annuités pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein. Cependant, il est placé dans l'impossibilité de mettre en place l'ensemble de son projet

CRISE FINANCIÈRE ET SYSTÉMIQUE MONDIALE

Pendant l'été 2007 éclate la crise financière suite à l'affaire des « subprimes » aux États Unis.

Nombre d'analystes constatent que les services publics et la protection sociale servent en France d'amortisseurs de la crise. L'effondrement à l'étranger de systèmes de retraite par capitalisation montre tout l'intérêt du système par répartition français. Pourtant, le gouvernement affirme que la crise doit inciter à aller plus loin et plus vite dans les réformes avec, baisse des dépenses de l'État, remise en cause des protections sociales, démantèlement des services publics et de la fonction publique !

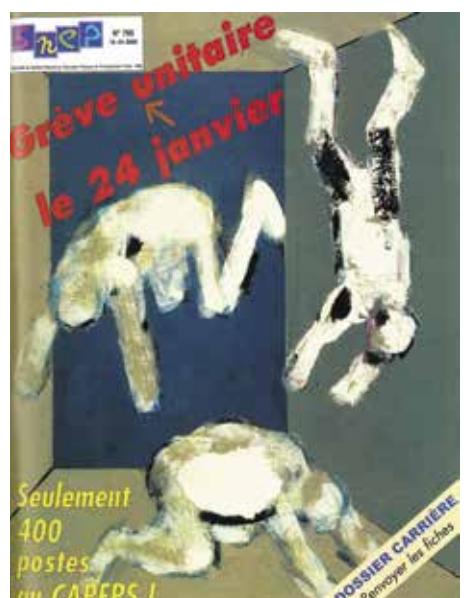
Les gouvernements libéraux, pourtant adeptes forcenés de « la concurrence libre et non faussée », rachètent tout ou partie des organismes bancaires ou d'assurance

en difficulté. Il s'agit de faire payer leurs pertes par les contribuables, pour pouvoir les re-privatiser dès qu'elles seront redevenues rentables pour les spéculateurs : « socialiser les pertes, privatiser les profits » !

TRAITÉ EUROPÉEN DE LISBONNE

Le 29 mai 2005, une majorité de Français disait non au projet de traité constitutionnel européen.

Deux ans et demi après, 27 chefs d'État et de gouvernement approuvent, au sommet de Lisbonne, les orientations d'un traité modificatif conformes au texte repoussé majoritairement par les français et les hollandais, deux ans plus tôt !... ■



LE CONTEXTE ÉDUCATIF

Au début du mandat de N. Sarkozy, pas un jour ne se passe sans que l'espace médiatique ne soit occupé par des annonces concernant le système éducatif. Président de la république, ministre de l'Education nationale, secrétaires d'État aux sports, à la politique de la ville,... tous étaient pléthore d'idées, de projets, de solutions « miracles », pour « soigner » un système scolaire qui, soudainement, serait vraiment très malade !

Au passage, ils ne manquent pas de plaindre et flatter les personnels confrontés aux difficultés de leur métier, au manque de considération et à la faiblesse de leurs rémunérations !

Mais pendant ce temps-là, que se passe-t-il réellement sur le terrain ?

11 200 suppressions de postes à l'EN au budget 2008 et 13 500 au budget 2009. Drôle de façon de se centrer sur « la priorité à l'éducation » !

Le ministère engage des réformes (universités, formation des maîtres, lycées) sur des secteurs sur lesquelles les syndicats de la FSU demandent depuis des années des évolutions et font des propositions, mais les projets ministériels ne correspondront pas aux revendications syndicales.

RÉFORME DES UNIVERSITÉS

Une des premières décisions est de réformer les universités au forcing et à la sauce libérale, avec le projet de loi dit « LRU » : (Autonomie et mise en concurrence des universités, intérêts budgétaires privilégiés sur les contenus pédagogiques et scientifiques, augmentation des pouvoirs des présidents, suppression de 1 090 postes et développement de la précarité, remise en cause des statuts des personnels, etc.)

Au premier trimestre 2008/2009, le mouvement de contestation de cette réforme se développe et le gouvernement est obligé, après moult manœuvres tactiques, d'effectuer quelques reculs, tout en s'employant à sauver le cœur idéologique de la réforme.

TRANSFORMATION DU MÉTIER D'ENSEIGNANT

C'est dans le contexte de réduction des services publics et de l'emploi public que le Président de la République demande au ministre de l'EN d'engager une concertation sur le métier d'enseignant.

C'est une autre conception du métier d'enseignant qui se dessine avec la hausse du

temps de travail, la multiplication des HS au détriment des créations de postes.

Le SNES et le SNEP, qui considèrent que les contenus disciplinaires doivent rester le cœur du métier, souhaitent clarifier les tâches multiples qui se sont développées. La commission Pochard, chargée du dossier (fin 2007-début 2008), évacue leurs arguments et propositions (contenus disciplinaires au cœur du métier ; prise en compte du travail collectif, de la pénibilité ; formation améliorée ; revalorisation etc...). Elle aborde des sujets sur le fonctionnement du système sans lien direct avec le thème central du métier ! Plus d'autonomie des établissements, rôle renforcé des chefs d'établissement... Une conception managériale inspirée du privé, qui mettrait en concurrence les enseignants et n'est nullement de nature à favoriser la réussite de tous les élèves !

REMISE EN CAUSE DU COLLÈGE UNIQUE

Le gouvernement décide de réformer le « collège unique ». On voit se profiler un collège à plusieurs vitesses, en lien avec la mise en place du socle commun de la loi Fillon.

RÉFORME DES LP

X. Darcos annonce la généralisation du bac pro en 3 ans.

Le passage d'un bac pro en 4 ans (BEP + Bac) à un bac pro en 3 ans, signifie une réduction drastique du nombre d'heures de préparation et une réussite plus difficile pour les élèves en difficulté scolaire.

RÉFORME DES LYCÉES

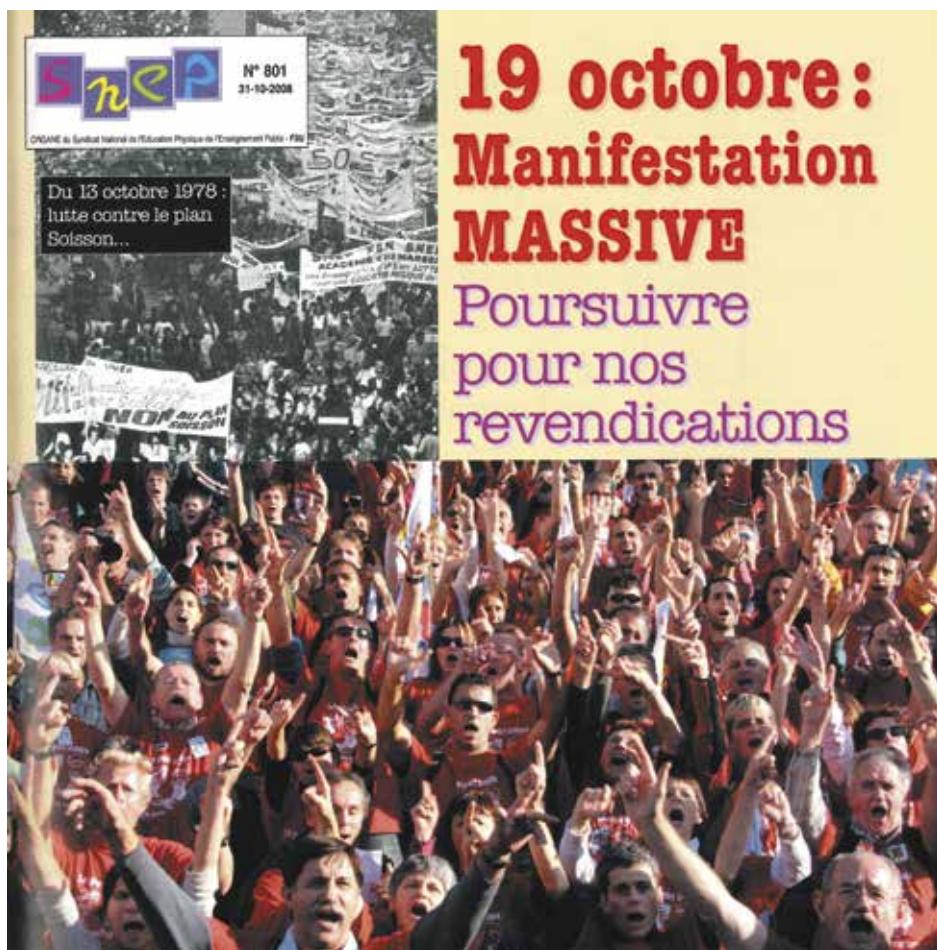
Les orientations ministérielles affichées inquiètent et notamment pour l'avenir de disciplines comme l'EPS :

- un enseignement « modulaire » au choix des élèves ;
- un découpage avec 60% d'enseignements « de base », 25% d'enseignements « complémentaires » et 15% d'activités « d'accompagnement » en seconde, et 45%, 45% et 10% en première et terminale.

Le tout, dans un volume horaire global réduit de 10% et dans un contexte de réduction massive du nombre de postes d'enseignants !

Le SNEP et le SNES affichent « ni réforme Darcos, ni statu quo », font des propositions pour améliorer le lycée et engagent l'action (énorme manifestation le 19 octobre 2008, puis une grève second degré, unitaire, le 20 novembre).

Les mouvements revendicatifs continus contraignent le ministre à retarder ses annonces et à retravailler sa copie à partir de deux rapports (B. Apparu, et R. Descoing).



FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S

Depuis longtemps, le SNEP-FSU demande une amélioration de la formation initiale des enseignants et une reconnaissance de la formation au niveau master.

X. Darcos annonce la « mastérisation ». Cela devrait donc être l'occasion d'améliorer les formations disciplinaire et professionnelle en lien avec la recherche. Mais la réforme de la formation des enseignant-e-s (FDE) dont N. Sarkozy annonce les grandes lignes en juin 2008, est aux antipodes de cet objectif : les IUFM sont supprimés, il faudra désormais un master 2 (pas forcément en rapport avec l'enseignement) pour pouvoir s'inscrire au concours. Les lauréats du concours

seront directement à plein temps devant élèves (sans avoir fait de stages ni de préprofessionnalisation), et bénéficieront d'un « compagnonnage intensif » d'enseignants expérimentés.

Le principal argument du gouvernement est l'alignement européen et l'allongement de la formation des enseignants (ce qui est faux, puisque la FDE était déjà à Bac+5, mais sans reconnaissance de master).

Cette réforme va se heurter à une mobilisation d'une rare intensité dans le monde universitaire. Le SNEP-FSU est très présent, prenant appui sur la longue expérience du cursus de formation des professeurs d'EPS en Staps, avec préprofessionnalisation,

stages, épreuves didactiques au concours... tout ce qui est absent des autres formations du second degré et de la réforme proposée.

Le rapport de force constraint les ministres de l'EN et de l'enseignement supérieur à prendre en compte des exigences portées dans les luttes. Par exemple, X. Darcos reconnaît enfin qu'une formation est nécessaire après le concours et ne peut se limiter à un simple compagnonnage. Il propose un tiers de temps de « formation continuée renforcée avec des retours réguliers en formation universitaire », mais il faudra attendre son successeur, Chatel, pour obtenir des stages de formation pendant le master. ■



L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE

Est affirmée la volonté de poursuivre l'application de la loi Fillon (que le SNEP a contestée, en particulier avec son socle commun minimisant la place de l'EPS), de réduire des horaires disciplinaires élèves, d'abaisser le nombre de fonctionnaires, etc.

N. Sarkozy annonce sa volonté de donner plus de place au sport à l'Ecole et déclare que « le sport devrait faire partie du socle ». C'est là une prise en compte d'une aspiration forte de la jeunesse et de l'opinion publique, ainsi que le résultat des campagnes menées par le SNEP FSU (cf plaquette « EPS et sport scolaire : luxe ou nécessité ? », pétition « Pas d'éducation sans EPS » avec 450 000 signatures, etc.).

Mais les confusions dans le discours présidentiel entre sport et EPS, la volonté

d'autonomie accrue des établissements, les suppressions de postes d'enseignants d'EPS, nous rendent lucides et vigilants, notamment sur les risques d'externalisation de l'EPS. Le SNEP-FSU, à l'offensive, propose au ministre, dès juin 2007, un « plan de développement de l'EPS et du sport scolaire ».

UN PILIER EPS DANS LE SOCLE ?

Le SNEP-FSU avait, lors de la rédaction du socle de la loi Fillon (devenu 1^{er} ministre de N. Sarkozy), proposé, sans succès, un pilier intitulé « maîtrise des principales caractéristiques de la culture physique, sportive et artistique ». C'est donc avec intérêt que nous apprenons que le Haut Conseil de l'Education, en réponse à la demande présidentielle, déclare que le sport doit être intégré dans le socle commun, et même constituer une 8^{ème} compétence,

Nous rappelons nos propositions, mais la direction des enseignements scolaires du ministère, consciente qu'intégrer un pilier sur l'EPS changerait la philosophie générale ayant prévalu pour l'écriture du socle ancré sur des hiérarchies disciplinaires, ne donnera jamais suite à la demande formulée pourtant par le Président de la République, les ministres Darcos, puis Chatel et le HCE !

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF (AC. ED.)

A la rentrée de septembre 2007, le MEN met en place un dispositif « d'accompagnement éducatif », pour les élèves volontaires, dans les collèges de l'éducation prioritaire. Un de ses 3 axes est la pratique sportive.

Le SNEP affirme qu'il n'acceptera pas que la mise en place de l'accompagnement éducatif se fasse en concurrence avec l'activité de l'AS du collège, ni bien sûr au détriment

ment de l'EPS obligatoire ou de structures qui donnent satisfaction. Dans les collèges contraints de mettre en place ce dispositif, il appelle les équipes pédagogiques EPS à examiner si les formes proposées leur offrent une opportunité de développer et conforter l'activité de leur AS.

Au conseil national de décembre 2007, il constate que les nombreuses ambiguïtés et contradictions qui traversent ce dispositif, ainsi que les situations locales très disparates, ne lui permettent pas d'adopter une position « tranchée » valable pour tous les collèges (du type « investissement à tout prix » ou « boycott du dispositif »). Il fait confiance aux collègues pour ne pas laisser s'installer dans les collèges un Ac. Ed. sans lien avec le projet EPS ou celui de l'AS, et pouvant devenir concurrentiel. Il considère que l'entrée des équipes pédagogiques collectivement dans le dispositif, dans le respect du principe de volontariat, est un moyen fort pour éviter son détournement contre l'EPS et le sport scolaire.

La circulaire du 5 juin 2008 décline les conditions de la « généralisation de l'Ac. Ed. à compter de la rentrée 2008 à tous les collèges ». Faute d'un bilan de la 1ère année, il s'agit d'un passage en force.

Certains chefs d'établissement cherchent à faire glisser des « plus en EPS » (soutien national, classes sportives, ...) du service des enseignants vers l'Ac. Ed., en HSE !

Ce dispositif apparaît comme le possible Cheval de Troie d'une attaque en règle contre le service public d'éducation, avec en ligne de mire les enseignements artistiques, l'éducation physique et le sport scolaire. On ne peut le considérer comme un progrès, mais comme une forme de supercherie, un cache-misère significatif du renoncement à un système éducatif ambitieux pour tous.

CONTENUS DE L'EPS, PROGRAMMES :

Le 15 juin 2007, l'IG EPS présente aux organisations professionnelles un projet de pro-

gramme collège et annonce la révision du programme LP.

Les programmes du primaire viennent d'être réécrits, mais la DGESCO du ministère, sans concertation, a réduit la partie EPS à une seule page !

Pour collèges et LP, des projets sont rédigés par l'IG, avec quelques « experts ». Le SNEP-FSU peut donner son avis et les collègues sont consultés en avril 2008.

Le SNEP-FSU met à disposition des outils de réflexion sur son site et édite un bulletin spécial programmes (N°792, 17/05/2008). Il considère qu'il faut sortir d'une approche très idéologique, accrochée au slogan « il faut entrer par l'EPS et non par les APSA », et qu'il faut s'orienter vers des textes plus professionnels, identifiant mieux ce qui doit être acquis par tous en fin de collège.

Que retenir de significatif dans cette nouvelle écriture des programmes ?

Programmes collèges,

L'objectif de lisibilité et d'harmonisation avec les autres programmes a amené l'IG à proposer une nouvelle architecture qui n'est pas plus cohérente ni plus lisible qu'avant

Sont définies des « compétences propres à l'EPS », des « compétences méthodologiques et sociales », et des « compétences attendues » qui n'ont rien à voir avec les précédentes, puisqu'elles combinent connaissances, capacités et attitudes ! Au plan notionnel, le texte devient plus complexe. Par ex., le terme compétence devrait être réservé aux compétences attendues dans chaque activité.

Une liste nationale d'APSA est instituée.

Le CSE du 3 juillet 2008 donne un avis favorable aux propositions de programmes de l'IG.

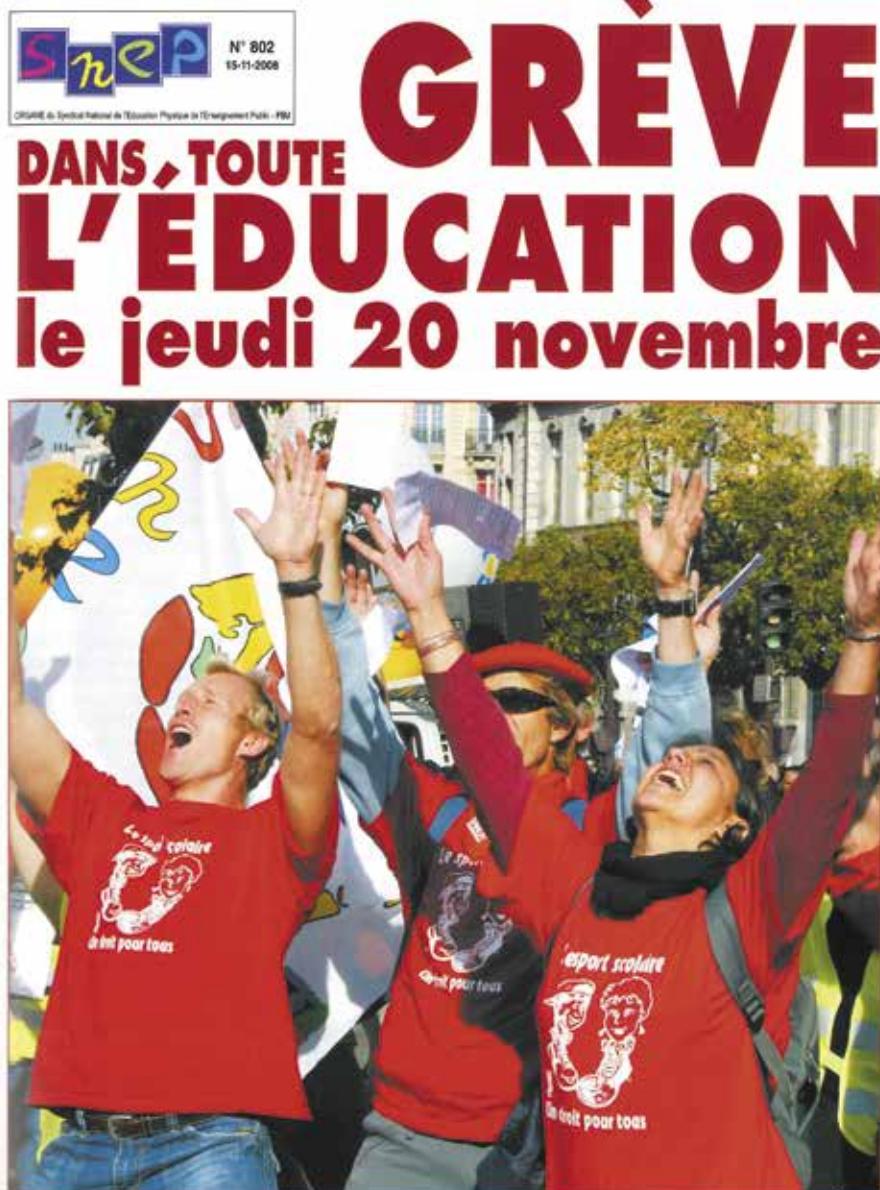
Le SNEP-FSU s'abstient, considérant qu'on pouvait mieux faire, même s'il y a dans le texte des avancées (les compétences attendues).

Programmes voie professionnelle :

Le projet ajoute systématiquement au terme APSA « et d'entretien de soi ». Nous critiquons cette formulation qui engendre la confusion entre la nature des différentes APSA et celle de leurs différents usages. Au final, le terme APSA est retenu.

Des remarques, des propositions du SNEP-FSU sont prises en compte, mais des désaccords qu'il exprime depuis des années sur la définition des compétences, leur articulation, sur le fléchage entre APSA et compétences propres, les insuffisances dans la définition des compétences attendues, l'amènent à s'abstenir lors du vote au CSE du 27/11/2008.

Ce texte ne peut être considéré comme un bon compromis professionnel, contrairement aux précédents programmes de 2002, que les collègues commençaient à peine à s'approprier.





ON ENSEIGNE QUOI EN EPS ?

Au CSE, le SNEP-FSU demande que le mot enseignement apparaisse dans la définition des finalités de l'EPS au lieu de la seule « pratique des APSA ». Il propose de reprendre la formulation du programme collège : « la finalité de l'enseignement de l'EPS est de former, par la pratique scolaire des APSA, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué ». Sur pression du SGEN-CFDT contestant « enseignement de l'EPS », l'amendement n'est pas retenu. Si les profs d'EPS ne peuvent enseigner ni l'EPS, ni les APSA, on se demande ce qu'ils enseignent !

Programme lycées

Dans la précipitation (un mois en tout et pour tout, du jamais vu) et dans le cadre du projet de réforme du lycée, les programmes lycées sont revus et corrigés fin 2008.

ÉVALUATION, CERTIFICATION :

DNB

Coefficient 2 pour l'EPS : rejeté sur pression d'organisations minoritaires !

Rappelons que le maintien de la présence de l'EPS au DNB avait été « arraché » en 2005, au moment de la loi Fillon, par la pression (450 000 signatures sur la pétition « pas d'Education sans EPS »).

Au CSE du 3 juillet 2008, l'administration propose le passage au coefficient 2 de l'EPS au DNB. Le SNEP-FSU soutient cette proposition, mais les SE-UNSA, SGEN, SNALC s'y opposent, sous prétexte que le brevet n'est pas revu dans son ensemble,

... le point est retiré de l'ordre du jour ! Le ministère représente cette proposition au CSE du 26 mars 2009, et se heurte toujours à la même opposition du SE, du SGEN, du SNALC, de la CGT, du SNPDEN, de la FCPE. Seuls les syndicats de la FSU (dont le SNEP) et la PEEP votent « pour ». Argument spéculatif des opposants : le coefficient 2 pour l'EPS serait une entorse à l'égale dignité des disciplines ; comme si les mathématiques et le Français n'avaient pas un coefficient 3, et l'histoire géographie un coefficient 2 !

Le Ministre ne retient pas la proposition de coef.2 !

Bref, sur pression d'organisations syndicales peu représentatives sur notre secteur, l'EPS passe à côté d'un renforcement de sa présence dans la scolarité obligatoire !

Est annoncée une modification du DNB (session 2010).

Le projet apparaît complexe, sans lisibilité et sans véritable pertinence pédagogique.

Au final, dans le projet d'arrêté soumis au CSE du 1^{er} juillet 2009, le ministère retire une grande partie de son texte. Restent l'évaluation de la maîtrise du socle et l'oral d'histoire des arts, deux innovations qui ne sont pas sans poser de gros problèmes.

Livret de compétences

Le livret de compétences est le prolongement évaluatif du socle commun de la loi Fillon. Le SNEP-FSU a déjà exprimé ses doutes quant à la validité pédagogique de ce type d'évaluation qui tente de mettre en place une logique du tout transversal, réduisant les savoirs disciplinaires à des

micro-compétences « naturellement » transférables.

Il est pour le moins saisissant que ce livret prévoit plus d'évaluation en EPS pour la compétence « maîtrise de la langue française » que sur les acquis en EPS, y compris le savoir-nager, pourtant présent dans le socle !

Le SNEP-FSU craint que ce livret, encore en expérimentation, porte les germes d'une déstructuration profonde des enjeux disciplinaires (l'avenir lui donnera raison !).

L'EPS DANS LES RÉFORMES DES LP ET LYCÉES

Réforme des LP

Le SNEP-FSU avec d'autres syndicats, refuse la généralisation du bac pro en trois ans qui pénalise les jeunes en difficulté avec une régression des horaires (passage de 4 ans à 3 ans d'études pour obtenir un bac pro.).

HORAIRES BAC PRO : LE SNEP-FSU FAIT RECULER LE MINISTRE

Début déc. 2008, nous découvrons que les horaires sont globalisés sur trois ans, sans référence à un horaire hebdomadaire. Mais il est facile de calculer que l'horaire EPS passe en bac pro de 3h hebdomadaires à 2h !

Reçu avec la délégation FSU par le ministre, en audience le 4 décembre, Serge Chabrol, SG, dénonce cette régression et affirme à X. Darcos que l'on fera savoir à la profession et à l'opinion publique qu'il est le premier ministre, depuis Soisson en 1978, à réduire un horaire d'EPS ! Le ministre, mis en difficulté, revient sur cette disposition. Le SNEP insiste pour que les 3h soient sur les 3 années du bac pro. Après avoir proposé 2h30 sur les trois ans, ce que rejette le SNEP, le ministère retient 2h en 1^{ère} année (comme dans le précédent BEP) et 3h en 2^{ème} et 3^{ème} années.

Réforme des lycées

Dès le début des discussions, en 2007-2008, le SNEP-FSU rappelle ses « mandats ». Refus de la « modularisation », exigence que l'EPS fasse partie du tronc commun des disciplines avec un horaire à 3 heures, demande d'une option lourde EPS.

Au premier trimestre 2008-2009, le ministère rend publique sa réforme du lycée, puis est contraint de la reporter.

UNSS

Contre le détachement des cadres

Le ministère décide de placer les cadres UNSS (jusqu'alors « mis à disposition » de l'UNSS) en position de « détachement ». Le SNEP-FSU y voit la mise en cause de l'inclusion du sport scolaire dans le service

public d'éducation. Le 13 février 2009, le SNEP dépose au ministère les 11 342 signatures d'une pétition.

A l'AG de l'UNSS, en juin 2009, le SNEP propose (sans succès) l'affectation des cadres dans les IA, rectorats et au MEN, et leur placement auprès de l'UNSS. A noter que Denis Masseglia, Président du CNOSF, a tenu à assister aux débats, car le mouvement sportif s'est opposé au détachement de ses 1 700 cadres d'État et a obtenu ce que propose le SNEP-FSU.

LE SNEP DÉPOSE UN RECOURS AU-PRÈS DE LA SECTION DU CONTENIEUX DU CONSEIL D'ÉTAT.

Lors de l'audience publique au Conseil d'État du 23 juillet, face aux arguments défendus par S. Chabrol au nom du SNEP, la représentante du ministère n'avance rien de solide pour défendre le détachement des cadres. Pour autant, le juge des référés rejette la requête !



RÉFORME DE LA FORMATION ET EPS

La réforme devrait être l'occasion de conforter notre formation universitaire déjà professionnaliste et de renforcer les collaborations entre IUFM et STAPS. Au contraire, le gouvernement renforce une conception de la formation basée essentiellement sur une bonne connaissance disciplinaire, suivie d'un « accompagnement intensif » sur le terrain par des professeurs expérimentés. Les épreuves du concours évolueront, mais les coûts devront être réduits. Le SNEP-FSU demande que le CAPEPS soit conservé dans son architecture. Il demande aussi une épreuve d'EPS obligatoire au CRPE.

SPORT À L'UNIVERSITÉ

Le rapport Auneau-Diagana sur le développement du Sport à l'Université constitue un point d'appui pour défendre l'EPS, le sport à et dans l'université

Il reprend notamment la proposition du SNEP-FSU de création d'une UEO (unité d'enseignement obligatoire) APS et le développement des UEL (facultatives). Il propose un véritable plan Marchal sur les installations sportives à l'Université. Il insiste sur la nécessité de conforter la santé des étudiant-e-s par la pratique physique et sportive, etc.

Le SNEP-FSU se félicite d'un tel rapport, qui malheureusement, ne sera pas suivi d'effets !

POSTES, HSA, EMPLOI

Les suppressions de postes sont massives aux budgets 2008 et 2009. En EPS se poursuit la ligne de 2 départs en retraite sur 3 non remplacés (400 postes au CAPEPS pour 1 200 à 1 300 départs), ... d'où des effectifs en hausse, des remplacements non effectués, des postes morcelés, des attaques contre le sport scolaire, les options, les « plus en EPS », etc.

Une pression s'exerce sur les collègues pour effectuer des HS, pallier les absences de leurs collègues. L'embauche de contractuels s'accentue.

Les actions de SNEP-FSU pour « le refus collectif des HSA » et pour la mise à jour des « postes cachés » [postes masqués par la multiplication des BMP (bloc de moyens provisoires) et des HSA] contraignent des recteurs à transformer des HS en blocs horaires permettant d'affecter des collègues ou d'empêcher des compléments de service.

STATUT PARTICULIER DES PROFESSEURS D'EPS

Le Comité Technique Paritaire Ministériel du 28 mai 2009, examine une modification des décrets portant statut particulier des différents corps d'enseignants.

Le SNEP-FSU y défend le statut particulier des professeurs d'EPS, qui présente l'intérêt essentiel d'affirmer notre double mission d'enseignement de l'EPS et d'animation de l'association sportive. Le SNEP obtient, dans le cadre du statut particulier maintenu, la réintroduction de l'obligation d'avoir une licence STAPS pour pouvoir passer le CAPEPS.

INSTALLATIONS SPORTIVES

Le rapport Toussaint, « Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive », préconise de « promouvoir une politique d'investissement active et de modernisation des équipements sportifs » et de « renforcer la coordination entre l'ensemble des acteurs du sport et mettre en cohérence les projets locaux, départementaux et régionaux d'équipements sportifs ».

Malheureusement, ce rapport ne sera pas suivi d'effets ! ■

QUEL BILAN POUR L'EPS DE X. DARCOS AU MEN ?

Si la première décision du nouveau ministre de l'éducation nationale a été l'abrogation du décret de Robien, depuis, X. Darcos a multiplié les promesses : dans une communication en conseil des ministres commune avec B. Laporte, il proposait 4h d'EPS en primaire, le coefficient 2 au DNB, un plan de construction rénovation d'installations, le doublement des sections sportives scolaires, la dynamisation du sport scolaire, etc. Mais quid des avancées concrètes ? Les 4h en primaire ? Abandonnées ! L'EPS au centre d'un 8^{ème} pilier du socle ? Non suivi d'effet ! Le coef. 2 au DNB ? Annulé ! Une liste complémentaire au CAPEPS ? Enterrée ! etc. La faiblesse des recrutements perdure, les cadres de l'UNSS changent de statut, ce qui fragilise le lien UNSS / service public, une orientation vers une EPS coupée de la culture des APSA et centrée sur le « transversal » se dessine, etc.

L'accompagnement éducatif post scolaire ne saurait constituer une réponse au « plus de sport à l'école ».

C'est sur pression du SNEP-FSU qu'il a décidé d'une subvention exceptionnelle à l'UNSS pour éviter l'augmentation du prix de la licence en 2009, ou qu'il est revenu sur la baisse des horaires en bac pro. ■

SECTEUR SPORT

Le gouvernement fait traiter les questions de la jeunesse et des sports par le ministère de la Santé (R.Bachelot), dans un premier temps sans entité ministérielle propre. Puis, un secrétariat d'état J.S., toujours sous la tutelle du ministère de la santé, est confié à B. Laporte. Les premières décisions budgétaires sont bien éloignées des promesses du candidat Sarkozy (3% du budget de l'État pour le sport), puisque le budget 2008 stagne aux alentours de 0,3% ! 248 postes sont supprimés, soit 3% des effectifs ! En fait, l'essentiel des efforts porte sur le haut niveau. Le désengagement de l'État, la casse du service public du sport se poursuivent. Les candidat-e-s au concours de professeurs de sport ap-

prennent qu'il n'y aurait aucun poste de CAS et aucun poste en 3^{ème} voie, en 2009.

La RGPP appliquée au secrétariat d'état JS entraîne des propositions inacceptables :

- fermeture de 11 à 12 CREPS sur les 24 existants (nombre ramené ensuite à 6) ;
- rattachement des DDJS aux préfets, avec rapatriement des personnels au niveau régional ;
- fusion des DRJS dans une direction de la cohésion sociale.

Le travail de démocratisation du sport, aujourd'hui réduit par le SEJS à un travail sur des publics cibles (femmes/filles, ZUS, handicapés, etc.), serait confié aux départements. Ce qui resterait des DDJS et DRJS

serait cantonné au contrôle, à l'assistance réglementaire et à la réparation sociale.

Le désengagement du secrétariat d'État de sa mission de service public en matière de formation aux métiers du sport est programmé.

Ce qui est en jeu est plus fondamental que la seule volonté de réduction des « coûts », c'est la transformation profonde du modèle sportif français, avec l'abandon des responsabilités de l'État en matière de développement du sport de masse et de démocratisation de l'accès aux APSA, l'incitation du sport professionnel à la recherche accrue de financements privés, le resserrement de l'aide au sport de haut niveau sur un nombre restreint de sportifs ou d'équipes potentiellement « médaillables ». ■

ORIENTATION DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE

Dans ce début de mandat, le pouvoir semble fort, car si les syndicats portent leurs revendications dans les discussions engagées, y contestent bon nombre d'orientations ou de décisions, ils le font sans avoir réussi à mobiliser les personnels pour construire un rapport de forces. De plus, l'opposition politique est faible et divisée.

CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCES, MOBILISER LES PERSONNELS

Le syndicalisme est face à un enjeu fort : donner des explications, démythifier la politique menée, expliquer la nature des réformes et des enjeux. Cela, pour élaborer collectivement, porter et mobiliser sur des propositions offensives, porteuses d'une autre logique, celle des solidarités, de l'entraide, de l'intégration des aspirations individuelles dans un projet collectif.

En 2007/2008 et 2008/2009, grèves, manifestations, pétitions, colloques, ... se multiplient, notamment dans la fonction publique et à l'éducation. Le 19 octobre 2008, lors d'une manifestation nationale éducation, des centaines d'enseignant-e-s d'EPS, avec tee-shirts rouges, massés sur les marches de l'opéra Bastille, entonnent leur « haka revendicatif » !

Le 29 janvier 2009, plus de 60 % des enseignants d'EPS de collèges et lycées font grève. Des manifestations interprofessionnelles sont d'un niveau historique, avec plus de 2 millions de manifestants au niveau national.

Un nouveau mouvement interprofessionnel le 19 mars, réunit encore plus de manifestant-e-s, avec une participation forte du secteur privé et de la jeunesse. .

DOSSIERS SPÉCIFIQUES : LES COLLÈGES DANS L'ACTION AVEC LE SNEP-FSU !

Sur l'UNSS : des initiatives se multiplient, début 2009, la pétition « Pour le maintien d'un service public du sport scolaire : Attachés, oui ! Détachés, non ! » recueille plus de 11 300 signatures.

Bataille des postes : dans les établissements s'organise le refus collectif des HSA et la mise en évidence des « postes cachés ».

Contenus de l'EPS : le SNEP fait des propositions, les soumet au débat. De mars à Juin 2009, il organise dans 11 lieux en France, des assises, pour interroger le rapport entre les savoirs et les pratiques proposés en EPS et les apprentissages des élèves.

Santé des enseignant-e-s d'EPS : le SNEP-FSU agit pour la prise en compte de la pénibilité particulière du métier d'enseignant-e d'EPS. Il formule des propositions. Si ses interlocuteurs se disent sensibles à ce dossier, aucune décision concrète n'en découle !

RÉSISTER, MAIS ÉGALEMENT PROPOSER

Le pouvoir s'appuie toujours sur des dysfonctionnements pour justifier ses réformes. Critiquer les réformes néfastes, résister, se battre pour le statu quo ne saurait suffire. Etre en capacité de faire des propositions alternatives sur les différents dossiers est indispensable.

Par exemple, sur le dossier formation des enseignant-e-s, le SNEP-FSU fait des propositions alternatives, soumet à tous, dans et hors de la FSU, des pistes de réflexion pour ne pas en rester seulement à une action «contre».

Cette démarche est appliquée aux différents dossiers spécifiques en débat (programmes, UNSS, postes, métier d'enseignant d'EPS), ainsi qu'aux dossiers plus généraux (financement des protections sociales, partage des richesses, ...).

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : UN SNEP-FSU RENFORCÉ

Au premier trimestre de 2008-2009, les enseignants d'EPS élisent leurs représentants dans les Commissions Paritaires.

Avec 81,08 % des voix à la CAP Nationale des professeurs d'EPS et des CE d'EPS, le SNEP-FSU confirme son exceptionnelle représentativité chez les enseignants d'EPS.

Ce vote est un avertissement pour le gouvernement et nos partenaires. On ne peut traiter des questions de l'EPS et du sport scolaire sans écouter le SNEP-FSU. ■

JUIN 2009 : X. DARCOS ET B. LAPORTE QUITTENT LE GOUVERNEMENT

Fin juin, un nouveau gouvernement, toujours avec F. Fillon, premier ministre, est constitué.

Xavier Darcos est remplacé à l'éducation nationale par Luc Chatel, et Bernard Laporte au secrétariat d'état JS (toujours sous la tutelle de la Santé) par Rama Yade. Valérie Pécresse reste ministre à l'Enseignement Supérieur. ■

juin 2009 – mai 2012

PÉRIODE CHATEL

Si Xavier Darcos connaissait bien l'EN, ce n'est pas le cas de Luc Chatel, ancien DRH de l'Oréal. On peut penser qu'il est plus là pour assurer une évolution managériale du système que pour s'attacher à la réussite des élèves. L'avenir nous le confirmera !

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Fin 2009, le Président Sarkozy est à mi-mandat. Il est au plus bas dans les sondages. Son gouvernement déclenche des oppositions multiples, y compris dans sa propre majorité, ... Malgré cela, il entend imposer ses contre-réformes : suppression de la taxe professionnelle, réformes des collectivités territoriales, de la formation des enseignants, des lycées, transformation du statut de la Poste, ...

Le gouvernement s'arc-bute face aux critiques et aux mobilisations, car les enjeux sont pour lui considérables : il poursuit sa mise en place d'une profonde transformation de la société, faisant dans tous les secteurs prévaloir les objectifs de concurrence sur les exigences de solidarités.

La FSU combat l'idée martelée depuis des mois voire des années, que la mise en concurrence des établissements, des services et des salariés, serait facteur de compétitivité, de dynamisme et d'efficacité. C'est surtout facteur de désorganisation, de dégradation des conditions de travail et de baisse de la qualité des services rendus aux usagers, et en particulier à ceux les plus en difficulté.

L'AUSTÉRITÉ COMME RÈGLE

Le mandat de N.Sarkozy est marqué par la succession de plans d'austérité.

Les choix économiques et sociaux réduisent le pouvoir d'achat, ce qui étouffe la consommation, cela freine la croissance, ... ce qui entraîne donc d'autres plans d'austérité !

Le point d'indice a été revalorisé de 0,5 % seulement au 1^{er} juillet 2009. L. Chatel annonce une revalorisation des enseignant-e-s, mais seulement pour les 3 premiers échelons de la nouvelle grille. Elle intègre l'année d'étude supplémentaire non rémunérée, sans pour autant prendre en compte l'élévation de la qualification au master.

Le budget 2011 prévoit le gel des salaires pour les fonctionnaires : une nouvelle baisse du pouvoir d'achat qui vient s'ajouter aux 9% de pertes depuis 2000.

FONCTION PUBLIQUE ET SERVICES PUBLICS ATTAQUÉS

Début 2011, le député UMP J-F Mancel dépose un projet de loi proposant de réserver le recrutement de fonctionnaires aux seules fonctions régaliennes (police, armée, haute administration, impôts, justice). L'éducation nationale et ses 800 000 fonctionnaires n'en font pas partie ! Heureusement, cela restera à l'état de projet !

Sont mis en cause les principes statutaires qui ont permis de construire une fonction publique intégrée et efficace, en situation de résister aux pressions de tout lobby, de mettre en œuvre un service public neutre et impartial.

LE DÉMANTÈLEMENT DES RETRAITES COMME OBJECTIF

A l'automne 2009, plusieurs pistes sont avancées :

- recul de l'âge légal du départ à la retraite (60 ans depuis 1982) jusqu'à... 67 ans !
- passage d'un régime en annuités cotisées à un régime par point...

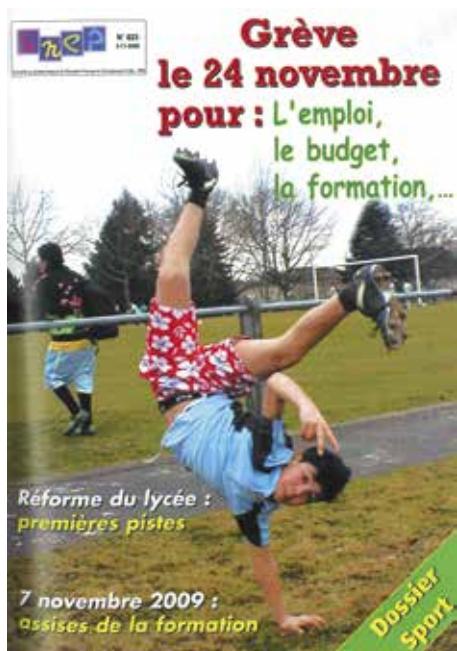
Après avoir imposé un allongement de la durée de cotisation à 40, puis 41 annuités, le gouvernement dévoile fin juin 2010 son projet de loi de réforme

Les nouvelles dispositions :

- interdiraient le départ en retraite avant 62 ans,
- obligeraient, notamment pour beaucoup de femmes, à travailler jusqu'à 67 ans pour avoir une pension à taux plein, c'est-à-dire sans subir la double peine que constitue la décote,
- supprimeraient le dispositif en cours pour les mères de trois enfants (2% par annuité pour les mères qui avaient 3 enfants et 15 ans de service).

Cette réforme est tout sauf juste et équitable. Elle fait porter le poids de la réforme sur les salarié-e-s. En choisissant de ne jouer que sur la durée de cotisation et/ou l'âge du droit à la retraite, en refusant d'ouvrir le débat sur les financements et en excluant d'emblée l'augmentation des ressources, le gouvernement, de fait, opte pour la baisse des pensions.

En novembre 2010, la majorité UMP vote la loi, refusant d'entendre les propositions





alternatives portées par le mouvement social et, alors que tous les sondages le montrent, une grande majorité des français rejette cette réforme.

PROTECTION SOCIALE

A l'automne 2009, le nouveau gouvernement annonce vouloir faire 2 milliards d'économies sur la sécurité sociale pour 2010. Il tente de remettre en cause notre Sécu, au profit d'une couverture payante, individuelle, assurantielle. Les renoncements aux soins s'accroissent, les inégalités se renforcent.

PRÉCARITÉ : LE GOUVERNEMENT CONTRAINT À DES CONCESSIONS

Le gouvernement est soumis à une pression intersyndicale sur le dossier précarité. Il est contraint d'ouvrir des concertations au printemps 2009. Suite à d'âpres négociations, un protocole d'accord portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique (qui donnera lieu à une loi) est proposé, fin mars 2011, à la signature des organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

Ce texte comporte des améliorations qui devraient permettre la titularisation d'un certain nombre de contractuels et améliorer la situation des agents non titulaires. C'est la raison pour laquelle le SNEP (comme le SNES et le SNUEP), tout en étant conscient de ses limites, s'est prononcé en faveur de la signature. Lors du bureau national de la FSU, une majorité (59%) se prononce en faveur de la signature par la FSU de ce protocole. Mais les statuts de la fédération requérant une majorité qualifiée de 70%, elle n'a pas signé, contrairement à six autres organisations, dont la CGT !

Des négociations ministère par ministère s'ouvrent pour décliner la loi.

L'AUSTÉRITÉ PARTOUT EN EUROPE

Comme dans notre pays, les gouvernements européens veulent imposer aux salariés des plans d'austérité d'une dureté jamais égalée et leur faire payer une crise dont ils ne sont pas responsables.

Grèce : les décisions prises par l'UE et le FMI à partir de 2009/2010 ont des conséquences dramatiques pour la population grecque : baisse des salaires, hausse des impôts, réduction des dépenses publiques, report de l'âge de la retraite, facilitation des licenciements,... Les marchés financiers, les banques, les assureurs, les divers fonds, spéculent contre la dette grecque en faisant monter les taux d'intérêt (elle emprunte à 10% et l'Allemagne à 3% !)

Après la Grèce, ce sont ensuite le Portugal et l'Espagne qui sont en difficulté parce qu'attaqués par les spéculateurs !

Partout en Europe, de nombreuses mobilisations ont lieu. ■

LE CONTEXTE ÉDUCATIF

A près une période « mamours » et « brosse à reluire » à l'égard des enseignants (dans le discours), les vœux du Président de la République au monde de l'éducation de 2012 montrent un changement d'attitude : « feu » sur le collège, « feu » sur le lycée professionnel, « feu » sur le décret de 1950.

Le dispositif Eclair, l'organisation d'écoles du socle, le projet de texte sur l'évaluation des enseignants, ne sont pas des éléments isolés, mais bien les bases d'une nouvelle conception du métier d'enseignant.

Le puzzle prend donc clairement forme : autonomie des établissements scolaires

+ choix des enseignants et leur évaluation par le seul chef d'établissement + temps de présence accru dans l'établissement.

BUDGETS D'AUSTÉRITÉ ET PRÉCARITÉ RENFORCÉE

Au budget 2010 est programmée la suppression de 34 000 postes de fonctionnaires, dont 16 000 à l'EN. Idem en 2011

Et pour 2012, 30 400 suppressions dans la FP, dont 14 000 à l'EN.

La précarité devient un outil de gestion de la pénurie organisée par la politique des non-recrutements.

FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S

Si les luttes de 2008/2009 ont permis un sursis dans l'application de la réforme, empêché la suppression complète des IUFM et permis de rétablir une courte formation après le concours, elles n'ont pas remis en cause le projet gouvernemental.

Les rapports Marois et Filâtre, en juin 2009, portent, malgré toutes leurs imperfections et leurs contradictions, la marque de la réflexion engrangée l'année précédente, en particulier par le SNEP-FSU, qui joue un rôle central dans l'élaboration des propositions alternatives de la FSU.



Mais L. Chatel poursuit sa logique économique en publiant une circulaire qui propose des stages en responsabilité rémunérés, aux candidats préparant le concours. Les étudiants deviennent des moyens de remplacement, sans avoir été formés !

Le gouvernement enchaîne bidouillage sur bidouillage pour faire « tenir » sa réforme dans les cadres budgétaires imposés ! Tout pose problème : le refus de pré-recrutements et d'une préprofessionnalisation dès la licence, le dénigrement des IUFM, des concours réduits à 4 épreuves, le refus de prendre en compte des solutions permettant de concilier concours et master, des stages en pleine responsabilité sans être formés, la faiblesse de la formation post-concours, l'obligation d'avoir une certification CLES et C2i sans bénéficier de formation, ... Il entérine une véritable régression sous couvert d'élévation du niveau de recrutement.

Les syndicats protestent et mobilisent. Le SNEP continue de demander des stages de pratique accompagnée bien encadrés (et pourquoi pas rémunérés ?), une formation post-concours digne de ce nom, avec une décharge à mi-temps, en relation avec l'IUFM.

La FSU qui organise des assises le 7 novembre 2010 demande l'abandon de la réforme ainsi que le retrait des textes d'application déjà publiés, au profit d'une tout autre réforme.

Devant la mobilisation, Chatel cède une formation post-concours, à hauteur d'un tiers de service, il s'agit essentiellement d'un tutorat (compagnonnage intensif) avec seulement une ou des périodes de forma-

tion dispensées par l'université ou tout autre structure qualifiée. Le stagiaire est nommé à plein temps et en établissement et le tuteur n'a aucune décharge.

Le SNEP invite les collègues à refuser collectivement l'implantation de stagiaires dans leur établissement tant que les conditions de formation resteront celles imposées et à mettre en suspens l'accord des équipes pédagogiques à fournir des tuteurs volontaires.

A la rentrée 2010, chaque recteur décline la circulaire comme il l'entend, avec ses moyens.

Dans la plupart des académies, les stagiaires sont à plein temps dans leur établissement. Certaines académies offrent des décharges de service à l'année (2 à 6h), ou en début d'année (9h jusqu'à Toussaint). Parfois, le temps de service est différent dans une même académie !

Pour la rentrée 2011, le dispositif ne change pas.

Une réforme catastrophique engendrant une dégradation durable de la formation

Il n'y a plus de cadre national. La formation est différente selon les disciplines et selon les universités. Le potentiel de formation pour le second degré dans les IUFM a été désorganisé et réduit à sa portion congrue. Les centres IUFM départementaux sont menacés de fermeture.

Le bilan est lourd : les stagiaires prennent de plein fouet les difficultés du métier, les étudiants avancent dans leurs études à l'aveugle.

Au bout du compte, si l'idée de « Enseigner un métier qui s'apprend » a réussi à être

popularisée, l'image du métier se trouve affaiblie, avec des conséquences lourdes pour les élèves.

RÉFORME DES LYCÉES

Après le retrait des propositions Darcos sur les lycées et les préconisations de R. Descoings, les annonces du président de la République sur le lycée, au début de l'année scolaire 2009/2010, semblent marquées par la prudence imposée par les mobilisations de l'année précédente. Elles reprennent partiellement des demandes et des propositions dont les personnels et les jeunes étaient porteurs, comme le rééquilibrage des séries, l'importance de la voie technologique, la rénovation des STI. Elles abandonnent en partie des choix dangereux du précédent projet.

Mais, pour le SNEP et le SNES, cette réforme ne changera pas les données connues de l'échec scolaire et du décrochage en lycée pour une raison très simple : il n'a jamais été question, dans la préparation de la réforme, des contenus d'enseignement, de la culture visée dans chacune des séries, du rapport entre temps d'enseignement, temps scolaire, travail personnel...

L'ex DRH Luc Chatel profite de la réforme des lycées pour engager une « nouvelle gouvernance » dans les lycées mais aussi les collèges, en instituant un conseil pédagogique nommé par le chef d'établissement, en renforçant la concurrence entre les EPLE, en augmentant le pouvoir des chefs d'établissements, en développant les hiérarchies intermédiaires, ...

RETOUR DE L'APPRENTISSAGE APRÈS LA 5^{ÈME}

Alors que l'OCDE déclare que l'orientation précoce est un facteur d'iniquité, barrant l'accès aux connaissances indispensables pour une insertion durable, dans un décret du 15 février 2012, le ministère remet en place l'apprentissage pour les élèves dès la 4^{ème} !

Ce décret porte en lui l'idée déjà développée par Luc Chatel que tous les élèves ne sont pas « éducables », et qu'il ne faut pas hésiter à « orienter », (lire se débarrasser), dès 14 ans, ces élèves qu'il ne juge même pas aptes à obtenir le socle commun.

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Luc Chatel annonce la mise en place, à la rentrée 2010, dans une centaine d'établissements, du dispositif « Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite » (CLAIR). Celui-ci introduit une déréglementation généralisée, tant sur la gestion des personnels en privilégiant le contrat sur le statut (avec recrutement par le chef d'établissement sur postes à profil, lettre de mission...) que sur le plan pédagogique, en limitant l'ambition éducative au seul socle commun et en permettant aux équipes de s'affranchir des programmes discipli-

naires. Il instaure par ailleurs une hiérarchie intermédiaire, avec la création de préfets des études.

Ce dispositif est, sans qu'aucun bilan n'ait été fait, étendu à la rentrée 2011, à 250 établissements.

ÉVALUATION DES ENSEIGNANT-E-S

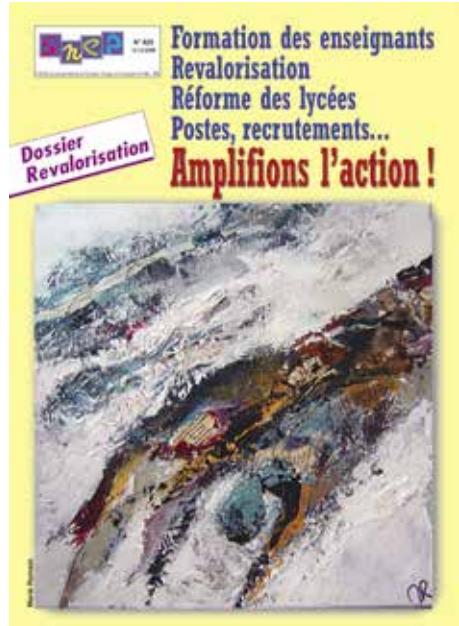
Les syndicats de la FSU dénoncent le système d'évaluation des enseignants-e-s en cours sur de nombreux aspects, notamment la connexion entre évaluation et avancement, mais le projet de décret entendant le réformer, rendu public début 2012, est inacceptable.

Il traduit plusieurs volontés du ministère : développer le salaire au mérite, donner plus de pouvoirs aux chefs d'établissement, enfermer les collègues dans des logiques individuelles pour pouvoir mieux les mettre ensuite en concurrence, exercer des pressions ou les culpabiliser et fondamentalement déplacer le cœur du métier.

L'évaluation des enseignants serait centrée sur ce qui est périphérique à l'acte d'enseigner, au détriment de l'exigence de transmettre des savoirs disciplinaires. Elle s'inscrirait donc dans une logique renforcée du socle et de ses « compétences transversales ».

Ce projet est unanimement rejeté par les organisations syndicales représentatives (vote unanime « Contre » au CTM). Mais le ministre va jusqu'au bout de ses provocations en signant et en publant le décret au lendemain de l'élection présidentielle perdue !

Le nouveau gouvernement l'abrogera. ■



EN CONCLUSION

Jusqu'à la Loi Fillon de 2005, on peut considérer qu'un relatif consensus s'affichait en France quant à l'exigence d'une élévation de la formation et de la qualification de tous les jeunes, même si les façons d'y arriver pouvaient diverger. C'est ce qui amenait la quasi-totalité des forces sociales à reprendre le slogan de 80% d'une classe d'âge au niveau du bac.

Aujourd'hui, se profile un système éducatif totalement différent, avec :

- la mise en place d'un socle commun de connaissances et de compétences, réducteur et mettant à l'écart des disciplines, dont la nôtre,
- la confusion entretenue entre programmes et exigences du socle, LPC et DNB,
- le projet d'écoles du socle regroupant écoles primaires et collèges,
- la reprise de fait d'un palier d'orientation en fin de 5^{ème},
- la réorientation de l'éducation prioritaire vers les établissements ECLAIR,
- le développement de dispositifs particuliers (ERS, internats d'excellence, ...),
- la suppression de la carte scolaire accentuant les ghettoïsations d'établissements,
- les réformes des lycées et LP,
- la casse de la formation des enseignants,
- etc.

Le ministère ne parle plus de 80% au niveau bac, mais seulement de 50% au niveau bac + 3 ! Il s'agit de construire un système éducatif dual : pour la moitié des élèves, un système performant, ancré sur l'acquisition d'une culture commune de haut niveau, leur permettant d'aller vers les études supérieures et d'y réussir. Pour la plupart des autres, une fin de scolarité à 16 ans, restreinte aux « exigences » du socle commun, avec validation d'un livret personnel de compétences n'ayant aucune valeur de qualification ni de diplôme ; ou bien l'accès à l'apprentissage en fin de 5^{ème}.

Ce qui nous est proposé, c'est un recul historique, vers une école ségrégative, accentuant les inégalités et les tensions sociales.

La FSU, qui défend l'idée d'un service public et laïque d'éducation, capable d'assurer la démocratisation, la réussite de tous, l'accès des jeunes à des compétences et des savoirs de haut niveau, fait des propositions offensives et novatrices et agit pour dépasser les difficultés actuelles et réorienter les choix gouvernementaux. ■

L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE

Le SNEP-FSU est reçu par L. Chatel le 26 oct. 2009. Celui-ci, visiblement peu au fait des dossiers, écoute, se dit intéressé par des propositions du SNEP-FSU mais ne prend aucun engagement et se réfugie derrière les contraintes budgétaires ! Bref, pas de mea culpa sur la politique de régression en marche, ni de promesses pour l'avenir...

QUELLE EPS NOUS PRÉPARE-T-ON ?

En collège, le socle commun ignore le rôle de l'EPS en termes de transmission de savoirs et compétences dans le champ de la culture des APSA. Au mieux, l'EPS est « au service de » la santé, la citoyenneté, l'autonomie, la lecture,... mais n'a pas de contribution spécifique ! En lycée, le projet de programme présente des reculs importants sur une conception culturelle de l'EPS et induit un « cadenassage » des programmations.

Une tendance, visiblement portée par l'inspection, apparaît clairement : le glissement d'une EPS centrée sur des apprentissages dans des activités physiques, sportives et artistiques diversifiées, vers une EPS centrée sur la santé, le bien être, la citoyenneté, ... Objectifs certes importants, mais qui ne sauraient être travaillés hors d'apprentissages solides dans les APSA !

La nature ayant horreur du vide, dans tous les pays où cette orientation prévaut, le mouvement sportif extra-scolaire est rentré dans l'école. On met donc ainsi l'EPS en péril au lieu de la défendre.

Cette EPS nécessitera-t-elle des enseignants concepteurs ou de simples applicateurs ? Se-ra-t-elle lisible par les élèves et les parents ?

RYTHMES SCOLAIRES

Le ministre, constatant la faiblesse du volet sportif de l'accompagnement éducatif propose, en mai 2010, d'expérimenter un aménagement du temps scolaire : « cours le matin, sport l'après-midi ».

Cette opération (que le SNEP appelle le SPAM !) est porteuse de dangers : hiérarchisation des disciplines (« fondamentales » le matin, « secondaires » l'AM), risques d'externalisation de l'EPS avec recours aux fédérations sportives dans l'école, confusion entre le service public de l'EPS et l'animation sportive extra-scolaire, transformation du rôle et des missions des enseignants d'EPS, dénaturation du rôle et du fonctionnement du service public du sport scolaire, etc.

Sans qu'un réel bilan ait été réalisé, le SPAM est étendu à la rentrée 2011 dans les collèges de l'Education prioritaire sur le niveau 5^{ème}. Cette annonce ministérielle joue pleinement son rôle : une couverture médiatique exceptionnelle de l'opération (qui concerne moins de

2 élèves pour 1 000), ce qui met sur la touche les dossiers chauds. Avec ce ministre, ce n'est pas la logique pédagogique qui prime, mais celle de la communication.

Une enquête du SNEP-FSU auprès des établissements concernés montre que, la plupart du temps, l'opération a été montée par le chef d'établissement sans réelle consultation.

CONTENUS, PROGRAMMES

La volonté de transformer l'EPS et le métier confirmée :

Le projet sur les programmes de seconde (janvier 2010) montre une volonté de transformer en profondeur l'EPS et notre métier : d'une centration de la discipline sur l'appropriation d'une culture large et riche des APSA, vers une EPS orientée plus principalement sur bien être et santé.

Les termes du programme collège font leur entrée : la composante culturelle (CC) se transforme en compétence propre (CP) et la composante méthodologique (CM), en compétence méthodologique et sociale (CMS).

Le projet entend imposer la CP 5 en classe de seconde avec obligation d'atteindre le niveau 4, ce qui revient à imposer à tous les lycées la programmation d'au moins 2 cycles d'APSA faisant partie de ce groupe.

Au CSE (31 mars 2010), le SNEP-FSU prend acte de la prise en compte de certaines de ses propositions, sauf... des deux plus importantes ! Si la CP5 n'est plus obligatoire en seconde (comme demandé par les collègues dans la consultation), elle n'en reste pas moins la seule CP pour laquelle le niveau 4 est exigé, ce qui, par rapport au projet initial, maintient la contrainte de deux cycles minimum en lycée. Le nouveau programme, en imposant 3 CP dif-

férentes en seconde et le niveau 4 dans trois CP différentes en terminale (dont obligatoirement la CP5) va restreindre drastiquement les possibilités de composition des « menus ».

Le SE UNSA, le SGEN et le SNALC syndicats très peu représentatifs en EPS, ne font aucune proposition d'amendement et votent le texte présenté, ainsi que la FCPE, la PEEP, le MEDEF, ... ce qui permet un vote majoritaire pour ! Le SNEP vote contre. (Aujourd'hui, les rapports de la commission nationale d'évaluation du Bac montrent que nous avions raison sur les effets négatifs sur l'EPS).

ÉVALUATION, CERTIFICATION

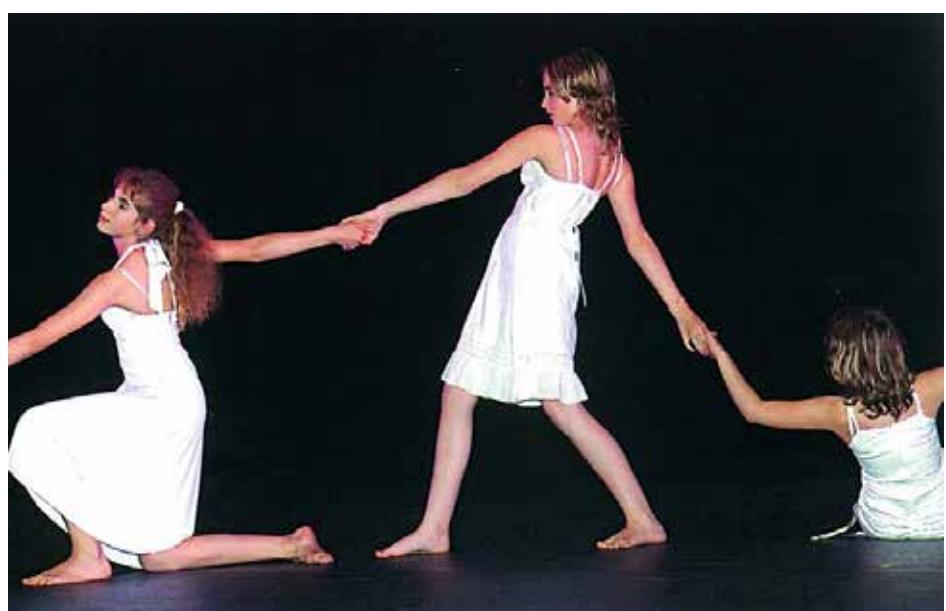
Livret de compétences

Le ministère impose le LPC dès 2009/2010 pour l'attestation de maîtrise des connaissances et compétences du socle commun.

Loin de résoudre la difficulté scolaire, le socle et le LPC conduisent à l'accentuer en rendant plus confus pour l'élève ce que l'école attend de lui, en termes d'apprentissages, de savoirs... Les piliers 6 et 7 sont révélateurs d'un glissement vers une survalorisation des attitudes et, avec 2 items sur 98, le LPC ignore les apprentissages spécifiques et singuliers réalisés en EPS. Leur dilution dans une approche exclusivement transversale n'en rend pas compte et peut, y compris, conduire à leur dénaturation.

Les enseignants d'EPS devraient se reconvertis en professeur de « compétences sociales et civiques » ou « d'autonomie et d'initiative », ce que le SNEP conteste fermement. Il y a là une instrumentalisation de l'EPS et une négation de ses contenus d'enseignement.

Le SNEP appelle au refus collectif d'entrer dans le LPC et propose la validation en bloc, ou le refus de valider.





DNB

Alors que suite à la communication d'un projet insatisfaisant en décembre 2011, des discussions ont eu lieu entre IG, Dgesco et SNEP, aboutissant à un bon compromis pour l'EPS, force est de constater que l'intelligence collective et la parole du syndicat majoritaire pèsent peu face au lobbying, à la pression politique et autres arrangements de couloir... Car, en avril 2012, le ministère sort un nouveau projet, qui remet en scène des éléments contestés par le SNEP : la classification par les compétences propres, la validation du protocole par le chef d'établissement, la présentation devant le conseil pédagogique et le conseil d'administration (mettant ainsi sous tutelle l'équipe EPS). Le SNEP obtiendra des améliorations avec le futur ministère, avant la sortie définitive du texte.

Certification en LP

Le texte sur la certification EPS en LP est présenté devant le CSE du 1/07/ 2009.

Alors que 3 amendements présentés par le SNEP ont obtenu un vote majoritaire du CSE, l'administration et l'IG refusent de les intégrer dans le texte, le SNEP est amené à voter contre le texte, alors que nous avions voté, en 2005, pour le précédent.

Certification en lycée

Au CSE du 8/12/2011 est examiné un nouveau projet d'arrêté sur l'évaluation en EPS au Bac général et technologique. Ce qui est proposé amène de nouvelles contraintes et s'éloigne de l'EPS « réelle ».

Le changement principal est l'imposition de menus avec 3 APSA issues de 3 compétences propres. Exit donc la possibilité de menus avec badminton et handball, ou escalade et natation sauvetage, par exemple ! Ce choix était possible mais n'était pas imposé dans le texte précédent. Le SNEP-FSU plaide pour garder ce qui avait fait l'objet en 2002 d'un large consensus.

C'est avec le seul soutien, au niveau syndical, d'organisations (SE, SGEN, SNALC) qui, en EPS, pèsent au total moins de 11% que l'IG et la Dgesco imposent leur texte.

EPS DANS LES RÉFORMES DES LYCÉES ET DES LP

Nous proposons 3 h d'EPS par semaine au lycée un parcours de réussite autour du champ culturel des APSA, ainsi que la transformation et le renforcement des options existantes.

Les premières pistes du ministre concernant le lycée montrent qu'il refuse toute augmentation de l'horaire élève, voire qu'il entend mettre en place « 2h d'accompagnement » pour partie, sur les horaires disciplinaires.

Au CSE de décembre 2009, le texte final aboutit pour l'EPS, à ... rien de nouveau.

SPORT SCOLAIRE

Le 30 mars 2010, au CA UNSS, le directeur et le ministère annoncent une hausse globale de 19%, à la rentrée 2010, du prix des licences payées par les familles et les conditions pour bénéficier du tarif préférentiel collectif sont durcies pour les collèges. C'est là le résultat du refus de L. Chatel de reconduire la subvention de 250 000 euros attribuée par X. Darcos en 2009.

A ce même CA, L. Pétrynka, nouveau directeur de l'UNSS, annonce un texte en préparation « sur l'orientation du sport scolaire », présenté comme « une rupture ». Le SNEP appelle la profession à la vigilance.

Les contradictions de 2010 à 2012

Chatel, roi de la « com. » !

En mai 2010, le ministre de l'EN fixe un objectif : dans les trois ans à venir, passer à 1 collégien sur 2 adhérant à l'UNSS ! Mais il « découvre l'eau tiède » puisque la plupart des dispositifs qu'il prône existent déjà !

En mars 2012, il déclare qu'il faut, d'ici la fin de l'année scolaire, « augmenter le nombre de licenciés à l'UNSS de 150 000 unités » et assigne aux recteurs un objectif chiffré ! Au-delà du caractère totalement irréel et ahurissant du « chiffrage », cela intervient en pleine période de préparation de la rentrée 2012, au moment où des postes EPS sont supprimés, où le forfait AS/UNSS est regardé comme un gisement d'heures, où la subvention du MEN à l'UNSS est réduite, ... !

Outre l'opération de communication dont L. Chatel est friand, s'agit-il d'aller vers la contractualisation des AS et le licenciement à l'UNSS de tous les élèves pratiquant du sport au sein de l'établissement (accompagnement éducatif, ...) ?

Au BO du 2/09/2010, une circulaire intéressante sur le « développement du sport scolaire ».

Elle montre la portée des interventions du SNEP, puisqu'elle intègre plusieurs de ses propositions :

- le projet de chaque AS est construit autour de « la pratique d'activités physiques et sportives, avec alternance, tout au long de l'année, d'entraînements, de rencontres, de compétitions ou de temps forts »,
- les chefs d'établissements doivent « veiller à préserver le mercredi après-midi dans l'emploi du temps des élèves, comme un temps dévolu aux activités de l'association sportive et aux compétitions organisées » par l'UNSS. « Les emplois du temps doivent en tenir compte, ainsi que les conventions de stage pour les élèves licenciés »,
- elle demande « des conventionnements relatifs à l'usage des équipements sportifs » pour le sport scolaire.
- la place et le rôle des chefs d'établissement sont rappelés : « présidents de droit et garants du bon fonctionnement des associations sportives du second degré » .
- les enseignants d'EPS assurent « l'animation de l'association sportive (...) dans le cadre de leur service ».

Mais d'autres aspects sont contestables : le cahier d'AS, la valorisation de l'investissement dans le cadre du livret de compétences, le rôle du sport scolaire dans l'acquisition du savoir-nager ou dans l'apprentissage des langues,

2011/2012 : une volonté de casse du sport scolaire s'affirme

Pour 2011, le MEN décide de réduire la subvention de fonctionnement à l'UNSS de 5% et pour 2012, de 10%. De plus, il ne compense pas totalement la masse salariale des cadres, désormais détachés !

Des recteurs invitent les chefs d'établissements à utiliser les forfaits AS/UNSS comme variable d'ajustement !

Au CA UNSS du 12 avril 2012, le représentant du Ministre indique qu'est à l'étude la modifica-

tion des statuts de l'UNSS et de la convention liant le MEN et l'UNSS : l'objectif visé est de transformer l'UNSS en association complémentaire, en mettant fin au financement par le MEN des salaires des collègues DSD, DSR et DNA de l'UNSS. Cela se ferait à travers une subvention révisable chaque année. C'est un véritable sabordage du service public du sport scolaire du second degré.

Un plan quadriennal d'orientation inquiétant :

Le projet de PQO de l'UNSS présenté au CA d'avril 2012 n'est pas satisfaisant : certaines propositions ne font que reprendre des éléments qui existent déjà, d'autres changent de fait les orientations, le contenu et la forme définis par les statuts de l'UNSS et des AS et un certain nombre sont tout à fait inacceptables (licenciement de tous les élèves de l'Acc. Educ., contractualisation des AS, lettre de mission pour les coordonnateurs de district, ouverture de toutes les manifestations sportives de l'AS aux CM2, conseil d'experts extérieurs à l'UNSS, multiplication des labellisations pour les AS, ...). Il est très faible par contre, sur ce qui devrait être central : la réflexion sur les rénovations de pratiques, les formes de compétition, etc.

Le SNEP et les élus des AS au CA sont très critiques. Face à leurs arguments, le représentant du ministre propose que soit retravaillé le texte, avant son adoption, prévue pour fin juin 2012.

SUITE DE LA RÉFORME DE LA FORMATION.

Au début de l'année scolaire 2009 – 2010, le ministère continue de bricoler sa réforme de la formation des enseignants, unanimement rejetée.

Il s'attaque à nouveau aux contenus des concours de recrutement, en repartant de son projet de l'année précédente : 4 épreuves quel que soit le concours, dont une « agir en fonctionnaire de l'État ». Nous avions obtenu sous X. Darcos, en convergence avec la présidence du jury du CAPEPS et l'I.G., un concours à 5 épreuves avec 20% d'épreuves physiques.

Mais L.Chatel revient sur ces engagements.

Les conséquences pour l'EPS sont graves : réduction drastique du nombre de pratiques physiques, et avec un coefficient ridicule (2 sur 12). Une tendance constante depuis ces 20 dernières années se confirme : la « dé-disciplinarisation » de la formation Staps menant au professorat d'EPS.



Le SNEP-FSU continue de peser et finit par obtenir les 5 épreuves pour le CAPEPS, en sous-divisant les 4 épreuves officielles et par conserver des stages de formation durant le master.

POSTES, HSA, EMPLOI.

L'enquête de rentrée réalisée par le SNEP-FSU montre une situation inquiétante à la rentrée 2009

- 150 postes d'EPS en établissement ont été supprimés, alors que l'évolution démographique conduit à une augmentation des besoins.
- Le nombre de TZR disponibles pour assurer les remplacements ne représente plus que 4% des effectifs d'enseignants d'EPS (besoins de 10%).
- Dans 4% des établissements, des horaires d'EPS ne sont pas assurés !

Une hausse des recrutements arrachée

Après la grève du 24/11 (FSU, CGT éducation et Sud éducation), le Ministère de l'EN annonce 23% d'augmentation des recrutements en EPS pour 2010 et la réouverture d'un CAPEPS interne. Ce mouvement se poursuit les années suivantes. Pour autant, cette amélioration est loin de faire le compte face aux 1 250 départs en retraite et aux besoins non couverts qui se sont accumulés.

CIRCULAIRE NATATION

La circulaire de 2004 permettait d'enseigner avec des effectifs limités, en fonction du niveau des élèves, ce qui avait permis d'obtenir des moyens supplémentaires dans nombre d'établissements. Cela disparaît dans un texte de 2010, abrogé dès janvier 2011, suite aux multiples protestations.

Un nouveau texte est publié le 14 juillet 2011, la DGESCO a tranché : la natation est une APSA comme les autres, elle ne nécessite, dans le second degré, aucun encadrement renforcé... De plus, c'est désormais le 1^{er} niveau du savoir-nager tel que défini dans les programmes du collège, qui devient l'objectif essentiel (et non le niveau 2 comme nous le demandions).

INSTALLATIONS

La multiplication des noyades au cours de l'été 2008 - 2009, tout comme le constat de l'insuffisance de l'activité physique des adolescent-e-s, conduisent nombre de médias à interroger le SNEP-FSU sur ces sujets. « Le Monde », « France Soir », « France 2 », « RMC » se font l'écho de nos revendications, sur les problèmes de postes, de remplacements, d'encadrement de la natation, d'installations sportives, ...

Sur la question des équipements, le groupe de travail auprès de la Dgesco, obtenu par le SNEP-FSU auprès de X. Darcos, est remis en activité et prépare un « guide conseil ».

Fin 2010, le SNEP-FSU publie son 4^{ème} référentiel sur les équipements pour l'EPS : « Les espaces d'athlétisme et de sports collectifs, de grands terrains pour l'EPS ». ■

QUEL BILAN POUR L'EPS DE L. CHATEL AU MEN ?

Soucieux de s'attirer les bonnes grâces d'une population qui plébiscite l'EPS à l'école, il affirme vouloir renforcer notre enseignement et le sport scolaire. Les décisions prises masquent mal une tout autre orientation. Suppression de milliers de postes, dégradation de la formation des enseignants d'EPS jugée jusqu'alors performante, confusion développée entre animation sportive et enseignement de l'EPS, incitation à l'entrée des clubs sportifs extra scolaires dans l'école, baisse des subventions à l'UNSS, changement de statut de ses cadres, etc.

L.Chatel s'inspire du programme de l'UMP pour l'école, dont une de ses propositions est « Ecole du savoir » le matin, assurée par l'État ; « Ecole de la vie » (EPS, arts, culture, ...) l'après-midi, sous la responsabilité des collectivités territoriales.

D'où les opérations du type « cours le matin, sport l'après-midi », ou la relégation des compétences et connaissances propres à la culture physique sportive et artistique, au profit d'un repli sur des compétences soi-disant transversales. ■

SECTEUR SPORT

La nomination de Mme Rama Yade au secrétariat d'État au Sport ne modifie pas les orientations gouvernementales. Le maillage départemental des services sports est sacrifié sur l'autel de la RGPP, les postes de CTPS sont supprimés massivement, les compétences et les qualifications de haut niveau des personnels sont bafouées.

Dans le budget 2010, les crédits consacrés au sport ne progressent que de 1,13%, (loin des engagements présidentiels de porter ces crédits à 3% du budget général).

Les crédits consacrés au sport pour le plus grand nombre, qui représentaient 11,8% du programme sport en 2009, chutent à 4,45% en 2010 !

La RGPP se traduit dès 2010 par la fermeture de CREPS, la privatisation de l'INSEP, le transfert vers le privé du service public de formation, la suppression de postes de professeurs de sport.

Le budget 2011 reste indigent (0,14% du budget de l'État). Globalement, il perd 15% ; c'est le plus sacrifié des budgets 2011. Les quatre actions traditionnelles du programme

sport (sport pour le plus grand nombre, haut niveau, protection des sportifs et formation) perdent toutes des moyens. Le ministère dissimule son désengagement en faisant appel à un « fonds de concours », qui n'est autre que le CNDS.

Mme Chantal Jouanno, nouvelle ministre depuis le 14 nov. 2010, déclare son enthousiasme pour sa nouvelle mission. Elle démissionne un an plus tard car élue au Sénat, sans avoir modifié la ligne du ministère. Elle est remplacée par David Douillet, qui ne changera rien ! ■

ORIENTATION DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE

En 2010, de nombreuses mobilisations unitaires, souvent avec grèves, se développent, tant sur les questions éducatives que sur les questions générales.

L'action interprofessionnelle est très centrée sur la réforme des retraites, avec un niveau de mobilisation très important. Actions de grèves unitaires, débats publics construisant des alternatives, se multiplient. Le mouvement syndical joue un rôle majeur en mettant dans le débat toutes les questions liées à celle des retraites : emploi, salaires, inégalités hommes/femmes, fiscalité, partage des richesses... Il offre un cadre unitaire et interprofessionnel permettant de rassembler, sur des enjeux majeurs, les salariés du public et du privé.

Ce travail d'éducation populaire et la puissance du mouvement social éclairent les consciences et réussissent à faire passer

l'opinion d'une acceptation de la réforme vécue comme incontournable, à un rejet de celle-ci, vécue comme injuste. Au plus fort des luttes, 70% de la population soutient le mouvement.

Le pouvoir choisit l'autoritarisme et affiche son mépris pour le mouvement social, faisant passer en force la réforme.

Son intransigeance va peser sur les capacités de mobilisations en 2011 et 2012. Néanmoins, de multiples mouvements sociaux, dans des conditions d'unité variables, se développent, tant sur les questions scolaires que sur les dossiers généraux et notamment contre l'austérité. Malgré la multiplication des temps forts avec grève depuis des années, la mobilisation reste forte avec par exemple, le 31/01/2012, plus de 40% de grévistes dans le second degré, 20 000 personnes à la manifestation nationale à Paris.

CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCES

Le syndicalisme est face à un enjeu fort : donner des explications, démythifier la politique menée, expliquer la nature des réformes et des enjeux. Cela pour élaborer collectivement, porter et mobiliser sur des propositions offensives, porteuses d'une autre logique, celle des solidarités, de l'entraide, de l'intégration des aspirations individuelles dans un projet collectif.

En 2007/2008 et 2008/2009, grèves, manifestations, pétitions, colloques, ... se multiplient, notamment dans la fonction publique et à l'éducation. Le 19 octobre 2008, lors d'une manifestation nationale éducation, des centaines d'enseignant-e-s d'EPS, avec tee-shirts rouges, massés sur les marches de l'opéra Bastille, entonnent leur « haka revendicatif » !

Le 29 janvier 2009, plus de 60 % des enseignants d'EPS de collèges et lycées font grève. Des manifestations interprofessionnelles sont d'un niveau historique, avec plus de 2 millions de manifestants au niveau national.

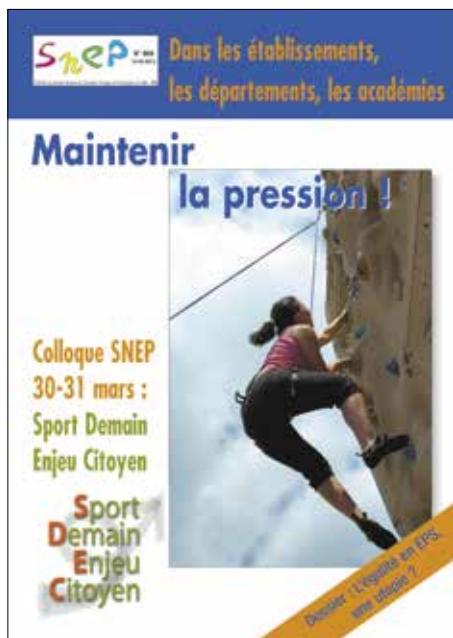
Un nouveau mouvement interprofessionnel le 19 mars, réunit encore plus de manifestant-e-s, avec une participation forte du secteur privé et de la jeunesse.

UN AXE FONDAMENTAL AU SNEP-FSU : TRAVAILLER À DES PROPOSITIONS ALTERNATIVES

LES EPSILIADES, UN ÉVÈNEMENT CONSIDÉRABLE

En septembre 2009, le SNEP-FSU met au débat une initiative d'ampleur nationale, point d'orgue d'une campagne d'opinion qui se déroulera sur toute cette année pour l'EPS et ses enseignant-e-s. Ce seront les EPSiliades des 13-14 et 15 novembre 2010.





Un évènement considérable, puisque près de 1 900 enseignants d'EPS, professeurs de sport, étudiants, chercheurs, militants sportifs, syndicalistes et associatifs, pratiquants, ... y participent ! Conférences, tables rondes, débats contradictoires, comptes rendus de pratiques, mais aussi pratiques concrètes et diverses d'APSA et spectacle artistique. Une immense réussite qui redonne confiance et enthousiasme aux militant-e-s qui ont eu le bonheur d'y prendre part, mais aussi à l'ensemble de la profession.

Colloque « Sport demain, enjeu citoyen »

Les 30 et 31 mars 2012 se tient un nouveau colloque du SNEP-FSU. 200 personnes s'y retrouvent pour échanger et partager leur vision du sport, avec l'éclairage de 40 intervenant-e-s issu-e-s d'horizons divers.

Le SNEP-FSU, représentant les enseignants d'EPS et les professeurs de sport, fait « Dix propositions pour un sport démocratisé et émancipateur ».

Formation des enseignant-e-s : le SNEP force de propositions

Le SNEP-FSU, sans relâche depuis le début des débats, porte à la connaissance

et soumet au débat, des collègues, des élus, des présidents d'université, des partenaires syndicaux et des fédérations de parents d'élèves, des propositions novatrices qui s'appuient sur l'expérience de la formation des professeurs d'EPS. Celles-ci sont entendues, souvent appréciées.

États généraux des services publics

Suite au succès d'une démarche large et unitaire (associant usagers, personnels et élus) à l'occasion de la votation citoyenne pour la défense de La Poste, plus de quarante organisations politiques, syndicales, associatives, organisent, en janvier 2011, des États généraux du Service Public.

LES COLLÈGUES CONCEPTEURS DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE

Le SNEP-FSU est convaincu qu'il n'y a pas d'avancée ou de satisfaction possible d'une revendication, sans l'intervention de la profession. Cette orientation le conduit à proposer des mots d'ordre, dont la mise en œuvre peut être relativement identique d'un établissement à un autre (DHG, HSA, ...) ou, au contraire, peut nourrir des stratégies parfois différentes selon le contexte local (ex. l'action sur le LPC, le SPAM, ...).

Il s'agit de rendre les collègues autonomes dans l'analyse, dans la décision, dans la mise en œuvre. Acteurs de l'activité syndicale, les enseignants d'EPS en sont aussi les concepteurs.

Dans le conflit sur les retraites, le SNEP appelle à débattre en permanence de la conduite du mouvement, à construire la mobilisation jusqu'à engager un processus de reconduction.

DES OUTILS POUR INFLUER DANS LES DÉBATS

Le SNEP-FSU fait des analyses, des propositions et les rend publiques. Refusant le statu quo qui ne répond pas aux besoins du moment, il est porteur d'alternatives.

Pour faire pression sur les décideurs comme sur les candidats-es aux élections de 2012, il réalise et diffuse un « livre noir - livre blanc de l'EPS et du sport scolaire », et « 10 propositions pour le sport ».

Pour le débat pédagogique interne à la profession, la direction du SNEP décide, en sept.2011, d'adresser « Contre-pied », la revue du centre EPS et Société, créé par le SNEP en 1996, à tous les syndiqués. ■

PRINTEMPS 2012 : FIN DU QUIN-QUENNAT DE N. SARKOZY

Au printemps 2012, N. Sarkozy et les forces le soutenant deviennent minoritaires dans le pays. F. Hollande devient président de la République et le PS et ses alliés sont largement majoritaires à l'Assemblée Nationale.

MAI / JUIN 2012 : CHANGEMENT DE MAJORITÉ POLITIQUE

Les français montrent, à travers le résultat de la présidentielle et les élections législatives, le rejet de la politique du précédent gouvernement.

Le nouveau, déclare vouloir réformer et engager une démarche de consultation – concertation. Un certain nombre de décisions immédiates sont prises (retraites, postes à l'éducation, décharge de 3h aux stagiaires, abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants). L'éducation est affichée comme priorité.

Les salariés, les chômeurs, les retraités sont bien conscients que tout ne peut pas être octroyé tout de suite, ils n'en attendent pas moins un certain nombre de mesures d'urgences qui montreraient que le changement attendu est bien en marche. ■

EN CONCLUSION

Si le mandat de N.Sarkozy et de son 1^{er} Ministre F.Fillon a été marqué par une volonté de transformer en profondeur la société française, par le mépris à l'égard des mouvements sociaux et de celles et ceux qui les ont portés, par de multiples réformes passées souvent en force, on aurait tort de penser que la mobilisation sociale, très forte en cette période, aurait été inutile. Si le gouvernement a réussi à mettre en œuvre nombre de ses propositions, sur d'autres, souvent fondamentales, il y a loin entre les objectifs affichés au départ et le réalisé ! Voir par exemple la retraite par points(1) ou par capitalisation, le resserrement de la fonction publique sur les seules fonctions régaliennes, le glissement de la protection sociale solidaire vers des systèmes assurantiels, le lycée modulaire, la généralisation d'écoles du socle, etc.

Les luttes multiples, souvent unitaires, les débats pluralistes, le travail d'éducation populaire, la volonté de notre syndicalisme de refuser le statu quo mais de faire des propositions alternatives sur chaque dossier, les campagnes d'opinion... ont mis souvent en difficulté un pouvoir qui disposait pourtant, avec une majorité forte à l'Assemblée Nationale, de leviers très puissants. ■

mai 2012 – avril 2014

PÉRIODE PEILLON

En mai 2012, Vincent Peillon est nommé, dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, au ministère de l'Éducation Nationale. Il est agrégé de philosophie, a enseigné en lycée et en Ecole Normale et a suivi les questions d'éducation pendant la campagne présidentielle. Ce n'est donc pas un novice sur le dossier.

Mme George Pau Langevin est ministre déléguée à la réussite éducative, Geneviève Fioraso est ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Valérie Fourneyron est ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Le SNEP a toujours eu de bonnes relations de travail avec elle, une des responsables du sport au PS.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Les élections présidentielle et législatives de mai – juin 2012 confirment le choix des français d'une rupture avec la politique ultra libérale menée par N. Sarkozy et son gouvernement. En réponse aux attaques de son prédécesseur contre les « corps intermédiaires » (dont les syndicats), le nouveau Président de la République déclare vouloir faire du dialogue social, la base de sa méthode pour mener à bien les réformes qu'il envisage.

F. Hollande a promis de « ré-enchanter le rêve français » ! ... Mais la poursuite des choix d'austérité font, que le bref état de grâce laisse rapidement place au scepticisme. La réponse à l'interrogation « peut-on faire autrement que de mener une politique d'austérité ? » apparaît centrale.



Dans les établissements, les services, les personnels expriment rapidement déception et colère devant les choix gouvernementaux, qui apparaissent en rupture avec les engagements pris avant la présidentielle. Désillusion et grogne vont-elles se transformer en repli sur soi ou en contestation, en abstention ou en dynamique porteuse de choix alternatifs ? Là est bien l'enjeu !

UNE DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE QUI DÉÇOIT ET INQUIÈTE

Ambiguïtés budgétaires

Le gouvernement ne prend pas la mesure de la hauteur des attentes des citoyen-e-s qui l'ont élu, il choisit de rassurer les marchés par une politique d'austérité fondée sur le dogme de la réduction des dépenses de l'État.

Le premier budget du nouveau gouvernement est significatif à la fois de mesures intéressantes, mais aussi d'un début de reniement des engagements de campagne du candidat Hollande : la mise en conformité, par anticipation, avec le TSCG, en est l'élément clé : règle d'équilibre budgétaire, objectif de réduction du déficit public à 3%.

Si des mesures fiscales vont dans le bon sens et sont en nette rupture avec la politique précédente (contribution des plus hauts revenus et des grandes entreprises, relèvement de l'ISF, intérêts et dividendes soumis au barème de l'impôt sur le revenu, limitation des niches fiscales, ...), de nouvelles restrictions dans les dépenses publiques sont programmées.

La création d'emplois dans les secteurs prioritaires de la FP (éducation, justice, sé-

curité) ne se fait que par redéploiement, c'est à dire grâce à la suppression d'emplois dans les autres ministères.

Les « contraintes budgétaires » servent encore d'alibi pour maintenir le gel de la valeur du point d'indice et pour ne pas envisager la nécessaire revalorisation des salaires.

La réforme fiscale de grande ampleur, indispensable à la réorientation complète des politiques économiques et sociales, manque à l'appel. Les mesures en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat attendues par la population, ne sont pas programmées.

Fin 2012, les débats sur le mariage pour tous et l'homoparentalité, le vote des étrangers aux élections locales, mais aussi la politique d'exclusion menée à l'égard des sans-papiers, la répression violente des manifestant-e-s de Notre Dame des Landes, inquiètent les démocrates et, à l'opposé, déclenchent des mobilisations importantes de forces réactionnaires avec parfois des propos nauséabonds.

Lors de ses voeux aux français le 1^{er} janvier 2014, François Hollande assume clairement le caractère libéral de sa politique, en annonçant l'accentuation de la baisse des dépenses publiques, une remise en cause du financement de la protection sociale, de nouvelles et massives réductions des cotisations sociales et impôts des entreprises, ce qui n'a jamais débouché sur des créations d'emplois ; cela, au moment même où l'impôt le plus injuste, la TVA, augmente. On est bien loin du discours électoraliste du Bourget deux ans plus tôt et de sa promesse de s'attaquer à la finance !

FONCTION PUBLIQUE ET SERVICES PUBLICS

Le rapport Pêcheur est rendu public en novembre 2013. Nous partageons nombre des constats contenus dans ce rapport, tel que le rôle et l'importance de la Fonction Publique dans notre modèle social, que ses idées fondatrices restent valables aujourd'hui et pour l'avenir, et que le statut n'est pas un obstacle aux évolutions. Mais il préconise des pistes inacceptables : plus de référence aux qualifications, recours à l'intérim, gestion des carrières, fusion des corps, ...

DOSSIER RETRAITE

Le nouveau gouvernement, dès son entrée en fonction, modifie le décret sur les carrières longues, ce qui permet à nombre de salariés de faire valoir leur droit à la retraite à 60 ans. Cette disposition positive ne répond pas pour autant à notre exigence d'un départ pour tous à 60 ans.

Au printemps 2013, le rapport Moreau propose des pistes tendant à détricoter toujours un peu plus les retraites, en organisant la baisse des pensions de tous et en distillant l'idée qu'il n'est pas possible de faire autrement.

F. Hollande se prononce en faveur d'un allongement de la durée de cotisation et de la désindexation des pensions sur l'inflation, qui entraînera une baisse de pouvoir d'achat des retraités.

Les protestations multiples face au rapport Moreau et l'annonce de l'action du 10 septembre 2013 pèsent et le rapport de force créé, permet d'infléchir les choix opérés : maintien des règles des pensions de la Fonction publique, pas d'augmentation de la CSG pour le financement des retraites, ni de désindexation des pensions, pas de report de l'âge légal de départ.

Mais cotiser plus et plus longtemps pour une pension moindre, reste l'axe central

de la réforme des retraites qui s'inscrit dans la continuité des réformes de 1993 à 2010, puisque le gouvernement choisit d'allonger la durée de cotisation requise pour obtenir une pension sans décote.

TRAITÉ EUROPÉEN DE LISBONNE

Le TSCG doit être validé fin 2012. Sur cette question également, le Président renie les engagements du candidat F. Hollande : il n'y a pas eu véritable renégociation et un rajout obtenu sur l'emploi et la croissance reste très insuffisant pour changer le sens profond du traité. Celui-ci garde, de fait, le contenu voulu par N. Sarkozy et A. Merkel qui l'ont rédigé.

Le gouvernement fait voter la ratification du TSCG par le parlement, sans débat démocratique avec les citoyens. ■

LE CONTEXTE ÉDUCATIF

Dans le secteur de l'éducation, le gouvernement rompt avec la politique des gouvernements Sarkozy / Fillon, avec l'annonce d'une priorité à l'éducation qui passera par l'écriture d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation et la re-création de 60 000 postes en 5 ans.

Des discussions commencent dès le début du mandat, pendant les vacances d'été. Le SNEP-FSU y porte les questions des rythmes scolaires, de la reconnaissance de la discipline, de la culture commune, de la place du sport scolaire, des conditions de travail, des salaires, de la revalorisation, des métiers, de la FdE, ...

De premières décisions sont mises en œuvre dans les semaines qui suivent l'élection de F. Hollande : augmentation de l'allocation de rentrée scolaire de 25%, financée par la hausse des prélèvements sociaux sur les revenus du capital, décharge de 3h pour les stagiaires, 1 000 postes supplémentaires en primaire, recrutement de listes complémentaires à certains concours (dont 60 reçus supplémentaires au CAPEPS externe).

NOUVELLE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION

L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit de définir ce que la société attend de son école, le type de citoyen cultivé qu'elle aura la charge de former.

Après les consultations de l'été 2012, un rapport dégage des questions centrales (nécessité de lutte pour la justice sociale et contre les difficultés scolaires, pour la réussite de tous, refondation de la formation des enseignant-e-s, évolution des pratiques pédagogiques, nécessité du travail collectif, redéfinition des contenus,...). Les constats prennent bien la mesure des gripes du système éducatif et tentent de les replacer au regard des évolutions profondes de la société française.

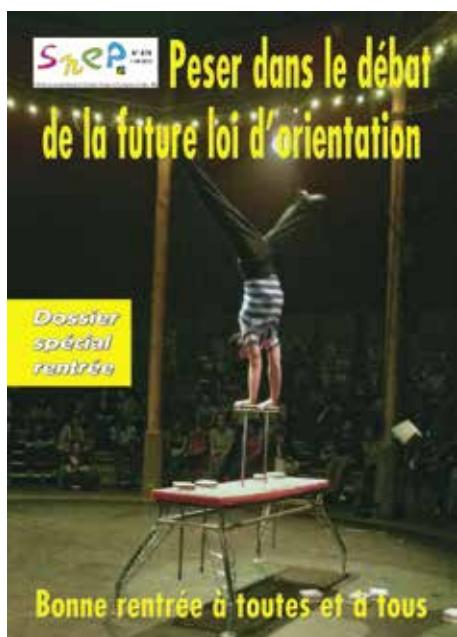
Sur un certain nombre de points, le rapport reprend des propositions qui ont été portées par les syndicats de la FSU (par ex. sur la FdE). Mais sur certains dossiers, le rapport fait des préconisations que nous contestons et les réformes mises en place par les gouvernements précédents ne sont pas remises en cause.

Le projet de loi de « refondation de l'Ecole » sort en décembre 2012. Il n'est pas composé d'un texte global mais d'articles qui modifient ou qui sont rajoutés au code de l'éducation et d'un rapport annexé, qui fixe des orientations qui devront être développées dans la période à venir.

Le projet de loi répond partiellement à des attentes fortes des enseignants : réaffirmation de la volonté de lutter pour la réussite de tous, pour l'élévation du niveau de formation, contre les sorties sans qualification ; suppression de la note de vie scolaire et de « l'apprentissage junior » ; affichage de la volonté d'une véritable formation initiale et continue des enseignants, ... S'il maintient un socle commun, le ministre insiste sur l'accès à la culture et celui-ci devient un « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». Il reste à écrire par un futur « Conseil supérieur des programmes ».

Ce texte propose une meilleure articulation entre le premier degré et le collège, pilotée par un conseil école-collège et avec la création d'un cycle CM2-6^{ème} qui risque bien d'être très artificiel. Suite aux interventions notamment de la FSU, le projet initial d'expérimentation de réseaux du socle entre collèges et écoles qui prévoyait de multiples dérogations aux statuts, aux obligations de service, aux programmes, etc, a été retiré.

Sur le volet programmation, il y a la confirmation des créations d'emplois dans les 5 années à venir, mais pas d'indications sur les conditions de travail et la revalorisation des personnels.



La « loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » est publiée le 9 juillet 2013.

La refondation annoncée est-elle réellement au rendez-vous ? Cela dépendra en grande partie des choix à venir. Choix budgétaires, mais aussi choix d'orientation, dévolus pour partie au CSP (le socle à réécrire, les programmes, les cycles, l'évaluation et les concours,...), et aux ministères de l'EN et de l'enseignement supérieur, avec notamment le gros morceau que constituent les ESPE, mises en place dès la rentrée de septembre 2013.

FORMATION DES ENSEIGNANT-E-S

C'est une des préoccupations fortes de la loi d'orientation. Si nous partageons un grand nombre d'objectifs, nous ne partageons pas toujours les choix qui vont être faits.

Nous obtenons une décharge d'un mi-temps pour les stagiaires, ce qui est le retour à la situation d'avant-Sarkozy. Cependant, cette mesure est largement dépréciée par le choix de revenir à un concours en fin de master 1, qui, selon le rapport Filâtre, était « la plus mauvaise solution » en termes de formation.

Sur le plan qualitatif, le concours en M1 coupe le master en deux et crée de nombreux problèmes liés aux divers parcours des étudiants (titulaires ou non du master 2, reçus ou collés au concours, etc) et à leur affectation quand ils sont reçus au concours. Le stage à mi-temps devant élèves en master 2 diminue le temps de formation de 40%, ce qui ne permet pas de faire tout ce qui relève d'un master.

Une des demandes de la FSU était la création de pré-recrutements, pour aider financièrement les étudiants et leur permettre de se consacrer entièrement à des études longues. V. Peillon, qui a été lui-même pré-recruté, est favorable à ce système. Mais faute d'une décision politique forte, il propose à la place des « Emplois d'avenir professeur » (6 000 en 2013) pour des étudiants boursiers de Licence 2, qui devront, en contrepartie d'un salaire, effectuer une

charge de travail dans un établissement scolaire. Ce système, qui se veut égalitaire, est réservé à des jeunes issus de zones urbaines sensibles, qui se destinent au métier d'enseignant. Ce dispositif n'aura que très peu de succès, si le salaire est une aide indéniable, le contrat et la charge de travail rendent difficile la réussite des études ! « L'emploi d'avenir professeur » ne peut être assimilé à un pré-recrutement.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La FSU demande l'abrogation de la loi LRU, mais la loi de juillet 2013 poursuit la voie de la LRU et rend le monde de l'ESR de plus en plus fragile, inféodé aux intérêts économiques et dépendant des politiques locales.

L'annonce de 2 000 titularisations de précaires est positive, ainsi que la hausse de 2% du budget du MESR, mais cela ne permet qu'une relative stabilisation des dégradations.

MÉTIER D'ENSEIGNANT

Les recrutements sont en hausse, c'est un signal fort. Il reste encore cependant très insuffisant pour engager une réelle résorption de la précarité.

Le décret sur l'évaluation des enseignants par le chef d'établissement est abrogé.

Mais la revalorisation est en panne, hormis l'amélioration des débuts de carrière. Or, il y a une contradiction entre une volonté affichée de vouloir rendre attractif le métier, vouloir que les enseignants s'engagent dans la refondation de l'école et ne pas ouvrir le chantier de la revalorisation des carrières.

Des discussions sont engagées sur les missions et obligations de service des enseignants.

Des décrets, destinés à remplacer les « fameux » décrets de 50 sont présentés le 27 mars 2013 au Comité Technique Ministériel.

Le décret sur les Obligations Réglementaires de Service (ORS) rappelle bien qu'elles sont définies en maxima de ser-

vices hebdomadaires ancrés sur le cœur du métier (l'acte d'enseignement et l'animation de l'AS pour ce qui nous concerne). Ont été écartées nombre de propositions qui courraient dans le monde politique, voire syndical, comme l'annualisation des services, les 35h de présence obligatoire dans l'établissement, des services définis en fonction du projet d'établissement, la bivalence, etc.

Des acquis très intéressants :

la création d'une indemnité pour 6h d'enseignement en première et terminale des voies générale, technologique et professionnelle et en CAP, l'abaissement du seuil de 10h à 6h pour la mise en place d'une indemnité pour enseignement face à effectifs lourds, la suppression de l'alourdissement de service pour effectifs faibles, la pondération horaire pour les établissements les plus difficiles, la prise en compte des TZR pour la décharge horaire pour exercice sur plusieurs établissements

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le processus de recrutement local par les chefs d'établissement dans les ECLAIR est supprimé dès 2013.

Après l'ouverture d'un chantier sur l'éducation prioritaire au printemps 2013, la publication d'un « rapport de diagnostic » en juillet, des Assises de l'éducation prioritaire sont en cours, avec un temps de concertation.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Le gouvernement abroge le texte permettant l'apprentissage à 14 ans, ... Mais ne remet pas en cause la réforme contestée de la voie professionnelle et peu de perspectives sont avancées pour améliorer la réussite des lycéens professionnels. Pire, le gouvernement décide à nouveau de relancer l'apprentissage au niveau V et IV. Les régions, avec l'accord de l'Etat, poursuivent le développement du mixage des publics (scolaires, apprentis, stagiaires) dans une même classe et le mixage des parcours, afin de maintenir l'offre de formation en apprentissage. ■

QUEL BILAN DE V. PEILLON SUR LES QUESTIONS ÉDUCATIVES ?

Dans le cadre d'une priorité affichée pour l'éducation, l'arrêt des suppressions de postes et la mise en œuvre de créations, une politique de concertation, une nouvelle loi d'orientation et de programmation, l'insistance sur la place de la culture dans une nouveau socle en cours d'écriture, une redéfinition des métiers d'enseignement qui repousse des projets régressifs, une amélioration de la formation des enseignants... sont des éléments positifs de cette période, même s'ils ne vont pas aussi loin qu'espéré (par exemple sur la formation et la revalorisation des enseignant-e-s).

C'est sur le dossier des rythmes scolaires dans le premier degré que le ministre est le plus chahuté et ce sera sans doute une des raisons de son éviction du ministère (mais sa conception du socle intégrant la culture, du métier d'enseignant, son rejet de propositions portées par son propre camp politique, son respect de la représentativité syndicale, ... y sont sans doute pour beaucoup également !). ■

L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE

Le SNEP est reçu dès le 7 juin par le cabinet du ministre de l'EN. Il fait état de la situation de l'EPS et du Sport Scolaire et explicite ses propositions.

Il faut noter le changement de tonalité de l'audience avec des interlocuteurs à l'écoute, prenant en compte l'avis du syndicat, mais argumentant pour expliciter leur point de vue lorsque des désaccords apparaissent.

EPS ET LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION :

Significatif de l'efficacité du SNEP-FSU

Notre discipline est peu concernée directement par le projet de déc. 2012, mais en mai 2013 le Sénat modifie le texte de loi et met en place une confusion entre EPS à l'école, Sport Scolaire, sports péri et extra-scolaires. Le SNEP-FSU réagit immédiatement, construit des amendements et organise une intense activité de pression sur le cabinet et des député-e-s, avant le débat en deuxième lecture à l'Assemblée. Résultat : des amendements reprenant ses propositions sont intégrés, cassant la logique de confusion. L'article 11 de la loi, consacré à l'EPS, insiste sur l'importance du sport scolaire et le rapport annexé à la loi comporte un chapitre titré, « développer le sport scolaire ».

Ces textes revêtent une importance politique essentielle parce qu'ils serviront de point d'appui pour réécrire les statuts de l'UNSS et obtenir un décret sanctuarisant le forfait de 3h.

CONTENUS DE L'EPS, PROGRAMMES :

Un malaise profond dans la profession

Sous prétexte d'avoir un affichage identique de l'EPS de la maternelle au lycée, l'IG affiche, fin 2012, que l'EPS serait enfin « cohérente ». La réalité est tout autre. La culture professionnelle est tordue pour la mettre au service d'une vision unique de l'EPS « officielle ». Mettre la profession « au pas » est un objectif caché de toute cette opération. Apparaît une double cohérence : une cohérence de papier (la « matrice ») et une cohérence fonctionnelle : taisez-vous et appliquez !

De nouvelles dispositions pour le Bac sont encore plus contraignantes pour l'organisation des menus.

Les compétences propres servent en fait de mode de classification des APSA, cela alors qu'il ne suffit pas de dire qu'il faut être vu et jugé pour décrire une proximité entre la danse et la gymnastique !

Très nombreux sont les collègues qui font état d'un malaise de plus en plus important, aux limites de la souffrance au travail pour certains d'entre eux : une surcharge de travail pour des tâches éloignées du cœur du métier et le sentiment d'être de plus en plus applicateurs de consignes, textes, référentiels pré-élaborés, que concepteurs de leur enseignement. Leur semble remis en cause, via les programmes et les modalités d'évaluation aux examens, ce qui est constitutif de l'histoire de la profession : la capacité à intervenir sur l'itinéraire de la discipline.

ÉVALUATION, CERTIFICATION :

DNB

La note de service sur l'évaluation en EPS au DNB prend finalement en compte notre refus du projet initial dans lequel étaient imposées : d'une part l'évaluation de 4 APSA prises dans 4 « compétences propres », ce qui aurait mis la grande majorité des collèges en grande difficulté pratique, et d'autre part l'obligation de présenter le protocole au conseil pédagogique et au CA et de le faire valider par le chef d'établissement. Le texte présenté n'en parle plus et impose d'évaluer 3 APSA relevant de 3 « compétences propres », ce qui est plus raisonnable.

Lycées

Le BO spécial n°5 sur l'évaluation est publié le 19 juillet 2012 .

RYTHMES SCOLAIRES

Depuis 30 ans, l'école primaire fait l'objet de réformes des « rythmes scolaires », qui tendent toutes à externaliser un certain nombre d'enseignements vers les collectivités territoriales et avec des animateurs en lieu et place des enseignants. V. Peillon n'y déroge pas et présente devant le CSE du 8 janvier 2013, son projet, avec le retour à 4 jours et demi, sans toucher à l'horaire semaine réduit par X. Darcos, avec la mise en place d'activités complémentaires après l'école.

Ce projet n'obtient que 5 voix pour, 23 contre (dont la FSU), 30 abstentions et 14 refus de vote.

Le texte n'envisage les rythmes qu'en termes d'horaires et ne propose rien sur les contenus de l'école. On voit mal comment ce changement de rythme permettrait d'atteindre l'objectif affiché de réussite de tous, ni comment il pourrait avoir l'accord des PE qui devront retravailler une demi-journée de plus sans compensation !

La prise en charge des activités périscolaires revient aux collectivités qui n'ont

pas été concertées et n'ont pas toutes les moyens de mise en œuvre, ni en termes d'équipements, ni en termes d'intervenants ! La mise en place est chaotique, controversée. Des inégalités territoriales s'accroissent.

Du point de vue de l'EPS et des Arts, les dangers d'une externalisation (déjà en germe) se renforcent. Un rapport de l'IG, deux ans plus tard, notera en effet que l'horaire EPS en primaire est passé en dessous de 2h hebdomadaires.

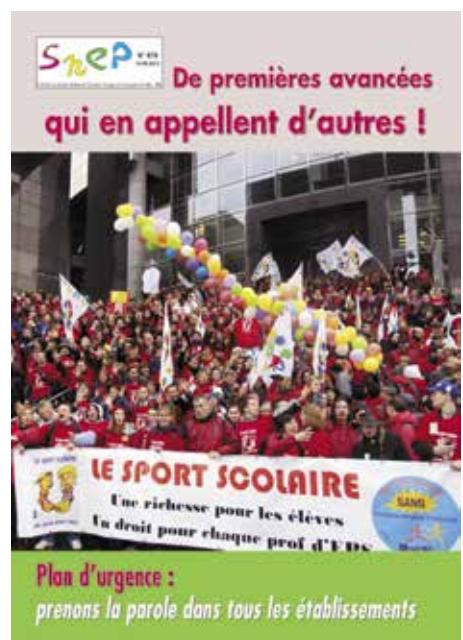
Pour les enseignants d'EPS de second degré, la concurrence sur les installations sportives, les retombées sur les cours d'EPS et sur le sport scolaire sont au cœur des préoccupations.

Deux thèmes qui devraient être au centre des débats ne sont pas suffisamment traités :

- que se cache-t-il derrière les diverses réformes des rythmes ? Faut-il moins d'école, ou faut-il (comme le pense le SNEP-FSU) plus et mieux d'école ? Quelles réflexions sur l'organisation et le contenu même du temps scolaire pour tous ? Quelles alternances de formes de travail, de formes de regroupements ? ...
- Quels risques de substitution progressive des animations périscolaires pour les volontaires sur les enseignements scolaires pour tous, notamment en EPS, musique, arts plastiques ?

SPORT SCOLAIRE

Rappel historique : le décret de Robien qui donnait la possibilité aux chefs d'établissement de choisir entre 0, 1, 2 ou 3h pour le forfait UNSS a été abrogé par N. Sarkozy.



Mais même si une circulaire a, en 1981 confirmé le forfait de 3h, celui-ci est toujours sous l'épée de Damoclès du décret Soisson de 1978, ramenant le forfait à 2h. Des recteurs se sont appuyés récemment sur ce décret (qui pèse plus qu'une circulaire) pour le remettre en cause. Depuis 35 ans, le SNEP-FSU demande la réécriture d'un décret confirmant le forfait de 3h.

Un changement net par rapport au précédent ministre

Dès l'audience du 7 juin 2012 au MEN, M. Mancel, chargé du sport scolaire au cabinet de Mme Pau Langevin, donne acte au SNEP-FSU qu'il convient de réécrire un décret confirmant le forfait de 3h d'AS dans le service. (Confirmé par V. Peillon au SNEP, le 7 novembre 2012).

Le Ministre dit partager une conception de l'UNSS comme service public organisé sous forme associative et souhaite que les statuts de l'UNSS, comme le projet quadriennal d'orientation (PQO), portent cette ligne. Les 5 postes de cadre UNSS qui avaient été supprimés pour la rentrée sont rétablis et l'AG de l'UNSS, prévue initialement le 22 juin, est repoussée fin septembre pour permettre de prendre le temps du débat, notamment concernant le PQO.

A cette AG, le 27/09/2012, V.Peillon vient affirmer sa confiance et son soutien au sport scolaire dans son architecture actuelle, son statut particulier à la fois associatif et de service public. Le SNEP, comme les élus des AS, en prend acte, réaffirme l'importance du maintien de la présidence de l'UNSS par le ministre et des AS par les chefs d'établissement et rappelle sa demande de retour des cadres de l'UNSS en affectation à l'EN, en lieu et place du détachement.

PDN de l'UNSS : un travail constructif

Le SNEP a contesté l'avant-projet de PQO, saturé d'objectifs très éloignés des préoccupations des acteurs et de la vie réelle du sport scolaire et porte un ensemble de propositions. Au final, le PQO qui devient le PND (plan national de développement) de l'UNSS montre qu'un véritable travail constructif a eu lieu entre le SNEP-FSU et le cabinet du ministre, la DGESCO et la direction de l'UNSS.

Des pressions contre le forfait d'AS

En 2012-2013, nous assistons à des pressions diverses visant à remettre en cause le forfait de 3h ou son sens. La Cour des comptes propose que le forfait soit utilisé indifféremment, soit pour l'intervention dans le sport scolaire, soit en club extra scolaire ! V. Peillon lui répond que la situation « sui generis » (avec une situation juridique particulière) du Sport Scolaire de second degré fait sa force.

Le SNPDEN-UNSA (chefs d'établissement) repart en croisade contre le statut

et le fonctionnement des AS et particulièrement contre la présidence « de droit » des AS par le chef d'établissement (CE). Le SE UNSA propose de « réduire le forfait à deux heures, et utiliser les heures d'accompagnement éducatif pour valoriser les enseignants qui s'engagent davantage ». Curieux, puisque l'accompagnement éducatif est un dispositif en concurrence avec le sport scolaire !

A la rentrée de sept. 2013, le SNPDEN UNSA appelle les CE à refuser d'assurer leur fonction de président de droit. Ce mot d'ordre est relativement peu suivi, mais il crée des dysfonctionnements pour certaines AS. Ce syndicat demande que les CE soient rassurés sur le plan juridique, ce que nous souhaitons aussi, pour leur permettre d'assumer sereinement leur fonction de président de droit de l'AS. La réponse du ministre et du service juridique du ministère est claire et devrait les satisfaire.

La poursuite de ce mouvement montre que la question juridique n'était qu'un prétexte et que les vraies raisons sont ailleurs, dans un positionnement de l'UNSA sur l'avenir même du sport scolaire du second degré, en total décalage avec le fonctionnement de l'UNSS et en contradiction avec les orientations données par le Ministre.

Statuts de l'UNSS :

A l'AG de l'UNSS du 28 mai 2013, M.Waiss, représentant du Ministre, explique qu'il faut faire un choix d'orientation :

- Soit on transforme le sport scolaire en l'éloignant du service public d'éducation et on fait de l'UNSS une fédération comme les autres.
- Soit on décide un repli total de l'UNSS sur le système éducatif, celle-ci devenant un service de l'EN (quid alors de l'organisation associative qui permet des rencontres inter-établissements ?).
- Soit on choisit une voie médiane, proche de l'actuelle, où l'organisation est certes sui generis, mais qui a fait les preuves de sa réussite.

Le SNEP-FSU, qui a toujours défendu l'existence d'un service public du sport scolaire du second degré, au sein et sous la responsabilité de l'Education Nationale, se félicite de constater que le ministre, heureusement, penche vers la troisième orientation.

Restrictions budgétaires :

La décision prise par le parlement, au nom de la LOLF et de la « politique de rigueur », de réduire de 430 000 € la ligne budgétaire relative à la subvention allouée à l'UNSS pour contribuer à son fonctionnement et assurer le paiement des salaires des fonctionnaires détachés, apparait en totale contradiction avec les orientations du ministre sur le sport scolaire.



Ceci entraîne une augmentation de 2,5% du prix des licences pour 2013-2014.

UNE VICTOIRE HISTORIQUE

En nov. 2013, le projet de décret qui annule le décret Mazeaud de 1973 modifié par Soisson en 1978 nous parvient :

« Article 2 - Les enseignants d'éducation physique et sportive participent à l'organisation et au développement de l'association sportive de l'établissement dans lequel ils sont affectés et à l'entraînement de ses membres... ».

« Article 3 - Le service hebdomadaire des enseignants d'EPS comprend trois heures consacrées aux activités définies à l'article 2 du présent décret »,

L'article 4 acte également une autre victoire fondamentale, en permettant le retour des cadres UNSS dans le giron de l'Education Nationale et la fin de leur position de détachement.

Ce décret fonde un sport scolaire du second degré, partie intégrante du service public d'éducation, véritable mission de l'État, organisé de manière associative. Un sport scolaire consubstantiel du métier d'enseignant d'EPS, prolongement de l'EPS obligatoire.

Mais une phrase qui introduit une dérogation possible à la règle générale et commune nous pose problème : « Si le volume d'activité de cette association, apprécié par les autorités académiques, est insuffisant, il peut participer à ces activités dans un établissement différent dont l'association sportive a un volume d'activité suffisant pour l'accueillir. »

Pendant les négociations, nous avons bien perçu que cette disposition était, pour le Ministre de l'EN, pour la Présidence de la

République et le Premier Ministre, incontournable si nous voulions la confirmation du forfait de 3h dans le service hebdomadaire de tous les enseignants d'EPS !

Ce décret est adopté au CTM du 27 nov. 2013. Il aura fallu un an de négociations, de débats, de pressions, entre la prise en compte de cette exigence du SNEP-FSU par le Ministre et la présentation du projet devant le Comité Technique Ministériel.

Après 35 ans de luttes, animées par le SNEP, qui ont marqué la profession et pendant lesquelles celle-ci, avec son syndicat, a mis en échec l'application du décret Soisson puis du décret de Robien, l'écriture d'un nouveau décret abrogeant le décret Soisson et rétablissant les 3h pour l'AS dans le service de tous les enseignants d'EPS est une victoire historique !

Mais il y aura encore des résistances contre ce texte puisqu'il ne paraîtra finalement que le 7 mai 2014 !

Le contenu de la circulaire d'application du décret va être fondamental

Le décret est un texte réglementaire ne traitant que des ORS (obligations réglementaires de service) des enseignants d'EPS. Il ne peut donc comprendre des éléments ayant trait, par exemple, à la nécessité de tout faire pour la dynamisation des AS, ou au caractère exceptionnel du déplacement de collègues sur d'autres AS. C'est la circulaire d'application qui encadrera la manière dont doit s'appliquer le décret.

Le SNEP-FSU multiplie les interventions auprès du Ministère fin 2013 et début 2014, pour obtenir finalement certaines assurances :

- La notion de forfait sera intégrée.
- Les 3h seront incluses dans le service de tous les enseignants d'EPS dans l'établissement d'affectation, qu'ils exercent à temps complet ou temps partiel.

- Le déplacement de collègues vers une autre AS sera exceptionnel et transitoire et ne saurait reposer sur le seul nombre de licenciés dans son AS.

- La voie ouverte par le décret d'assurer la coordination d'un district en cas de volume d'activité insuffisant de son AS devrait revêtir, là encore, un caractère exceptionnel. La coordination de district sera inscrite dans le décret à venir sur le métier d'enseignant et donnera lieu à indemnité.

Reste néanmoins l'incertitude du retour de tous les cadres au sein de l'éducation nationale.

Fin mars 2014, alors que le décret n'est pas encore sorti et que nous sommes en discussion sur la circulaire, Vincent Peillon, avec qui tout a été négocié, quitte le gouvernement. Le nouveau ministre respectera-t-il les engagements de son prédécesseur ? Le SNEP-FSU intervient immédiatement en ce sens.

RÉFORME DE LA FORMATION ET EPS

Une des mesures phares de la loi d'orientation est celle de la formation des enseignants et la création des ESPE.

A la demande du SNEP-FSU, le CAPEPS, professionnalisaient depuis très longtemps, ne bouge qu'à la marge.

Le point noir reste celui d'une trop faible place des pratiques physiques au concours et, par conséquent, dans les masters qui y préparent.

Une victoire importante : une épreuve obligatoire d'enseignement de l'EPS au concours PE est rétablie, mais avec disparition de l'épreuve physique, qui, là aussi, aura des conséquences dans la formation.

POSTES, HSA, EMPLOI.

En juillet 2012, le nouveau gouvernement annonce 60 recrutements supplémentaires en EPS pour la rentrée, ce qui est un premier geste significatif.

Au budget 2013 est prévue une augmentation de +31% des postes ouverts aux concours : 1 030 au total (externes, internes, réservé). Un signal fort pour les étudiants STAPS : 800 places aux concours externes. Un concours réservé est ouvert à certains non titulaires.

POSTES, HSA, EMPLOI.

Hors classe :

En 2013, le SNEP et le SNES obtiennent du ministère que les contingents attribués à chaque académie soient calculés en fonction du nombre de 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} échelons et non plus en fonction du nombre d'enseignants entre le 7^{ème} et le 11^{ème}. Cela permet d'espérer faire accéder tous les collègues à la Hors Classe avant leur départ en retraite, ce qui n'était pas le cas.



Le Ministre s'engage à publier un décret confirmant le forfait de 3h pour l'AS !



Programmes, DNB, Bac : relancer le débat



Le sport scolaire un droit pour tous

C'est une avancée importante qui remet de l'équité au service de toute la profession et contribue à la revalorisation de « TOUS »

Un signal fort pour les étudiants STAPS : 800 places aux concours externes. Un concours réservé est ouvert à certains non titulaires.

UNE AVANCÉE ARRACHÉE

Dans les discussions sur le métier d'enseignant-e de 2013, le SNEP-FSU constate que le caractère systématique de la coordination EPS est remis en cause. Il lance une pétition : 3 000 signatures en un week-end pèsent sur le ministère qui annonce que la coordination EPS retrouve son caractère systématique avec indemnisation à partir d'un seuil, que la

coordination de district UNSS sera intégrée dans les missions complémentaires des enseignants d'EPS, ouvrant droit à indemnité et que ces deux coordinations, propres à l'EPS, seront dans le décret (ce qui n'était pas le cas dans le passé).

En même temps, le SNEP-FSU dénonce la non satisfaction de certaines revendications, comme la demande d'abaissement de nos maxima de service ou la suppression partielle de la possibilité d'assurer certaines missions avec décharge de service.

Un certain nombre d'engagements du ministère devraient se concrétiser dans un décret ultérieur : ce qui relève de l'indemnitaire, comme la coordination EPS, la coordination district UNSS....

Malheureusement, nous n'arrivons pas dans ces discussions sur le métier, à faire prendre en compte la pénibilité particulière du métier d'enseignant-e d'EPS.

INSTALLATIONS SPORTIVES

Le guide conseil sur les équipements sportifs pour l'EPS du ministère est publié en juin 2012. C'est la première fois depuis l'intégration de l'EPS à l'EN, que le ministère s'engage et définit les besoins réels pour cet enseignement, en s'appuyant notamment sur les programmes et le volume horaire, tout en n'oubliant pas les enseignements optionnels et le sport scolaire. ■

QUEL BILAN POUR L'EPS DE V. PEILLON AU MEN ?

L'écoute attentive du Ministre dès sa prise de fonction sur le dossier EPS s'est révélée non feinte, puisqu'elle s'est suivie d'une augmentation du nombre de postes, de la prise en compte de nombre d'exigences de la profession dans les décisions sur le métier ou sur le contenu du CAPEPS. Si dans le premier degré, les risques de confusion EPS obligatoire, animation sportive volontaire sont réels, avec l'opération rythmes scolaires, le second degré n'a pas été confronté à ce type de démarche.

Mais c'est sans aucun doute sur le dossier du sport scolaire que l'action de V. Peillon et de son cabinet aura été déterminante, avec l'écriture du décret sur les 3h, le travail très avancé sur la circulaire d'accompagnement et sur les statuts de l'UNSS. Le Ministre a su résister aux pressions diverses (y compris internes au ministère ou à son camp politique) qui s'exerçaient contre le forfait et pour un éloignement du sport scolaire du service public. ■

SECTEUR SPORT

Valérie Fourneyron se félicite du périmètre large de son ministère (Sport, Jeunesse, Education populaire, Vie associative).

La FSU insiste sur l'importance d'un véritable ministère de plein exercice avec ses personnels et ses missions de service public et demande que la ministre entende l'exigence quasi unanime des organisations syndicales de sortie des ministères sociaux et des DDI, puisque malgré le choix d'un ministère, les personnels sont toujours gérés par ceux-ci. La ministre qui dit connaître la situation difficile dans laquelle sont les personnels, refuse néanmoins de s'engager dans ce sens, souhaitant prendre le temps de la réflexion.

Malgré une vision du sport qui change par rapport à l'ancien gouvernement, le budget 2013 est le plus faible de l'État : 0,14% ! 125

postes sont supprimés. Globalement, tous les crédits des actions sont soit simplement reconduits, soit amputés de 7%. Le budget perd encore 2,8% en 2014. L'équation de la ministre de faire mieux avec moins, ritournelle austéritaire, se traduit toujours par du moins sans mieux !

Les orientations retenues ne visent pas une dynamique nouvelle pour inscrire le sport et les APSA dans la culture de tous les citoyen-e-s. Les ruptures espérées ne sont pas au rendez-vous. Tout est sacrifié (sport pour tous, haut niveau, formation, prévention, emploi, lutte contre le dopage, ...).

Après une lutte intersyndicale d'un an (FSU, CGT, UNSA, FO), Valérie Fourneyron accepte de créer un Comité Technique Ministériel spécifique au MSJEPVA, aux élections professionnelles de décembre 2014. ■



ORIENTATION DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE

La perception d'un décalage entre l'action gouvernementale et les promesses électorales n'aide pas à l'émergence d'un mouvement alternatif, que seule peut structurer la prise de conscience que des lignes peuvent bouger.

Face à un gouvernement qui mène une politique de réduction des dépenses publiques, le syndicalisme doit montrer que l'austérité n'est pas efficace, puisqu'elle entraîne un cycle infernal : dette = baisse des dépenses publiques et du pouvoir d'achat = baisse de la consommation = ralentissement de

l'activité économique et de la croissance = réduction des recettes dans le budget de l'État (impôts et cotisations sociales) = augmentation de la dette ...

CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCES, MOBILISER LES PERSONNELS

Pour un mouvement social d'ampleur contre l'austérité

En dehors d'un certain nombre de mouvements de travailleurs d'entreprises frappées par des plans sociaux, d'établissements pour lesquels la rentrée s'annonce difficile, ce sont essentiellement les forces réactionnaires qui occupent la rue, manifestent, notamment sur des questions sociétales (opposition au mariage pour tous, à la loi sur la famille, à l'avortement, affabulations et mensonges concernant le travail pédagogique visant à l'égalité filles / garçons à l'école, ...) et contre les cotisations des entreprises, qu'elles qualifient à tort, de « charges patronales ». En réaction, la FSU appelle à participer aux marches organisées fin 2012, à la journée de mobilisation contre l'extrême droite du 29 janvier 2013, le 1^{er} février pour le droit à l'avortement...

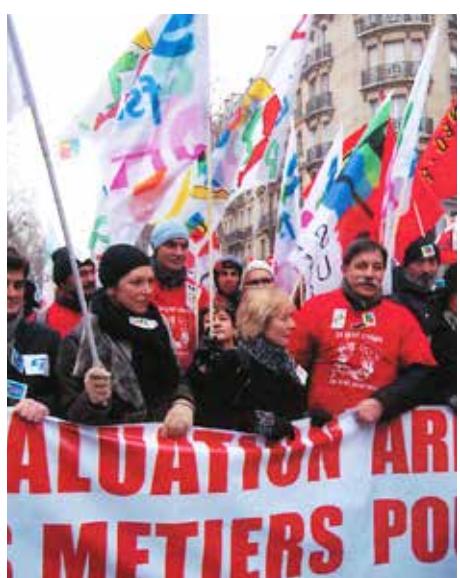
Malheureusement, le gouvernement se révèle plus sensible aux pressions de la droite ultra réactionnaires qu'à celles des forces attachées à une transformation sociale pro-

gressiste. C'est ainsi qu'il retire le projet de loi sur la famille, qu'il annonce de nouvelles baisses de cotisations patronales, un pacte de responsabilité avec le patronat (sans contreparties) et une réduction très importante des dépenses publiques,

Les forces syndicales ont la responsabilité de porter des alternatives, d'offrir des perspectives d'action, de construire un mouvement social capable de renverser le rapport de forces.

Dans cette période, en rupture avec une relative atonie du mouvement social, la FSU lance une campagne pour la Fonction publique, une pétition sur les salaires et participe à des journées d'actions interprofessionnelles (31 janvier 2013, 18 mars 2014, ...). Pour exiger une véritable refondation de l'école, elle organise une manifestation nationale le samedi 6 avril 2013. Le SNES, le SNEP et le SNUEP organisent en oct 2012 des États Généraux pour l'école.

Lorsque le gouvernement décide de faire voter la ratification du TSCG par le parlement, le SNEP met des documents à disposition des collègues pour leur permettre de mieux comprendre les enjeux, appelle à la mobilisation, à participer aux débats pluralistes initiés par les syndicats, associations, organisations citoyennes opposées à la ratification.



RÉSISTER, MAIS ÉGALEMENT PROPOSER

Retraites

La FSU a des propositions qu'elle construit en débat avec ses syndiqués et d'autres forces, syndicales, associatives, ..., avec des économistes ; elle mène des discussions avec les partis politiques qui souhaitent échanger, confronter.

Il s'agit de montrer à l'opinion qu'il y a des alternatives possibles pour une tout autre réforme, améliorant le système par répartition et de pension civile et permettant de revenir à la retraite à 60 ans.

Une exigence permanente du SNEP-FSU

Vincent Peillon, qui est attentif aux problématiques que nous portons et dit son intérêt pour l'EPS, le sport scolaire et ses enseignants, propose au SNEP-FSU de faire des propositions concrètes sur leur place dans la refondation de l'Ecole.

D'où la décision syndicale d'écriture d'un « Manifeste pour l'Education Physique et Sportive »

Après un avant-projet diffusé en décembre 2012 et les retours de nombreux débats, il élabora une synthèse et un nouveau projet, qu'il adresse à toute la profession mi février 2013. Il souhaite que toutes et tous les enseignant-e-s d'EPS puissent s'en saisir, donner leur avis, émettre des critiques, faire des propositions de réécriture. Le débat se poursuit et débouche sur des « états généraux de l'EPS et du sport scolaire dans la refondation de l'école » organisés à Paris, les 24 et 25 mai. La version définitive du manifeste est adop-

tée au congrès du SNEP-FSU de Vogüé en mars 2014.

Le Conseil Supérieur des Programmes est mis en place au mois d'octobre 2013. Il travaille sur le futur « socle » et sur la réécriture des programmes scolaires.

Il est indispensable de faire s'exprimer la profession sur ce qu'elle veut pour l'EPS. Le SNEP-FSU lance, début novembre 2013, une grande enquête sur le rapport de la profession aux textes officiels. L'objectif : rendre publics les résultats et bâtir des propositions alternatives sur les programmes. 4 000 réponses en un mois, plus de 10% des collègues donnent leur opinion sur leurs rapports avec les programmes et la certification. Seul un quart des enseignants juge les textes en phase avec « le terrain ».

Cette démarche est significative de la conception du syndicalisme que développe le SNEP-FSU. Ses propositions ne sauraient

être élaborées par des experts, fussent-ils militants syndicaux. Il entend libérer l'initiative et mobiliser le capital d'intelligence de toute la profession, car c'est ce qui permettra d'apporter des réponses aux défis du moment. Cette construction collective est aussi le gage d'une mobilisation forte qui restera indispensable pour faire aboutir les revendications qui en découlent.

Une politique de stages syndicaux offensive

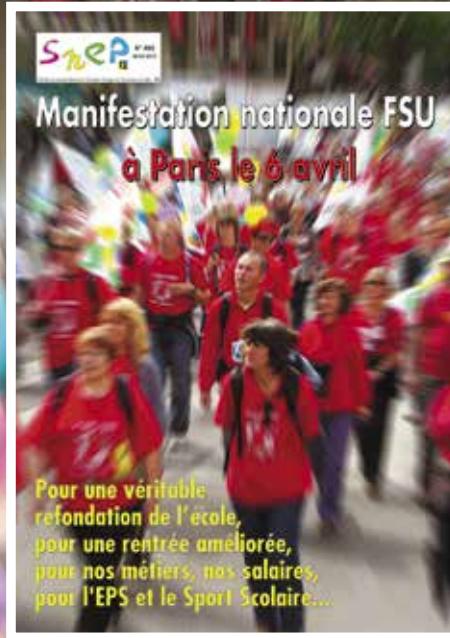
Le SNEP organise partout des stages syndicaux sur divers sujets : les élus au conseil d'administration, la carrière, les fonctions particulières (TZ, élu des AS,...), des stages « pédagogiques » sur les programmes, l'évaluation en lien avec les réformes en cours.

Compte tenu de la faiblesse de la FPC « officielle », il décide d'aller plus loin en travaillant sur les contenus mêmes des enseignements. ■

FIN MARS 2014 : DU CHANGEMENT À LA TÊTE DU SNEP ET À LA TÊTE DE L'ÉTAT !

Le congrès de notre syndicat qui se tient à Vogüé, en Ardèche, du 24 au 28 mars voit le passage de témoins entre l'ancien secrétaire général et le nouveau. Élu depuis 2007, Serge Chabrol, en retraite en septembre 2014, est remplacé par Benoît Hubert.

A la suite de la défaite de la gauche aux élections municipales, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault présente la démission de son gouvernement. Manuel Valls, ministre de l'Intérieur sortant est nommé Premier ministre le 31 mars 2014. Vincent Peillon quitte le gouvernement et Benoît Hamon devient Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Geneviève Fioraso passe de Ministre à Secrétaire d'État chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Najat Vallaud-Belkacem devient Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports avec Thierry Braillard comme Secrétaire d'État chargé des Sports. ■



avril 2014 – août 2014

PÉRIODE HAMON

Le signal envoyé par les électeurs et électrices aux municipales était celui de la nécessité d'un changement de cap, notamment en matière d'emploi et de pouvoir d'achat. Mais malgré un discours qui se veut rassurant à l'égard de notre modèle social, la feuille de route de ce nouveau gouvernement reste inscrite dans le droit fil des politiques d'austérité. Cela amène à douter que Benoit Hamon, caractérisé à gauche du PS, ait les moyens d'une politique de transformation sociale positive pour l'école.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Malgré la forte contestation de la politique d'austérité, le nouveau gouvernement ne réoriente pas la politique économique et sociale et le pacte de responsabilité reste sa mesure phare. Inscrit dans un plan d'économie de 50 milliards, l'effort salarial supporté par les fonctionnaires au travers du gel du point d'indice ne sera pas le seul « effort à consentir ». Le plan programme annoncé par Manuel Valls prévoit également des atteintes graves aux protections sociales, aux retraites, à la santé, à la politique familiale, mais aussi aux conditions de travail, avec la baisse des subventions aux collectivités territoriales.

PROTECTION SOCIALE

L'allègement de 35 milliards d'euros de « charges » sociales et fiscales pour les employeurs est maintenu d'ici 2017, sans qu'aucune

contrepartie ne soit exigée. Cela ne peut que conduire à mettre en cause les fondements de notre protection sociale et donc de notre modèle social. Les objectifs d'égalité, de justice sociale et le maintien de financements solidaires s'éloignent encore un peu plus.

RETRAITÉS

Les retraités subissent des attaques sans précédent sur leur pouvoir d'achat, avec l'instauration de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie, ou encore avec le gel de la réévaluation de leur pension jusqu'en octobre 2015. Un front revendicatif regroupant un grand nombre d'organisations syndicales et associatives organise une manifestation qui rassemble 20 000 retraités à Paris, le 3 juin 2014. ■

LE CONTEXTE ÉDUCATIF

L'enjeu premier est la finalisation d'engagements pris sous le précédent gouvernement (réécriture du socle, amélioration de la formation des enseignants, poursuite des créations de postes, dossier métier...)

C'est le cas sur le nouveau socle (Voir au dessous le chapitre « nouveau socle et EPS »).

Concernant la formation des enseignant-e-s, en termes de cursus, la réforme n'est toujours pas satisfaisante. ■



L'EPS ET LE SPORT SCOLAIRE

Les enjeux sont importants face à ce nouveau gouvernement, car de nombreuses discussions et négociations qui se sont déroulées avec le Ministère de l'Education de V. Peillon n'ont pas eu leur concrétisation finale. Le ministère procèdera-t-il à la publication rapide du décret sport scolaire ? Sa circulaire d'application confirmera-t-elle les engagements pris par le précédent cabinet ? L'AG extraordinaire de toiletteage des statuts de l'UNSS sera-t-elle convoquée ?

La discipline est à un tournant, un moment historique qu'il ne nous faut pas manquer. De la définition de ses contenus dépendra l'avenir et les contours de notre profession.

Le chantier métier a été ponctué par le passage en CTM du décret sur les missions et les ORS. Les décrets simples concernant l'indemnitaire (donc ce qui concerne les enseignants d'EPS) doivent maintenant être écrits. Nous restons vigilants pour que les seuils définis pour la coordination EPS, ou la hauteur des indemnités ne constituent pas des reculs, mais bien des avancées par rapport à la situation antérieure.

Ce sont là les points les plus emblématiques de notre activité syndicale spécifique qui s'insérera dans un cadre global de mobilisation pour une politique de l'emploi, des salaires, de la protection sociale au bénéfice du plus grand nombre.

CONTENUS DE L'EPS, PROGRAMMES

Quelques dates repères :

En février 2014, le SNEP avait produit un certain nombre de « fiches méthodologiques » sur les programmes, participé à de nombreux séminaires sur le « curriculum » et envoyé des fiches au CSP.

En mars 2014, nouvelle rencontre avec le CSP sur la charte des programmes en préparation. Le congrès du SNEP-FSU vote une version plus courte et définitive de son « Manifeste ».

En avril, mai, juin 2014, le SNEP-FSU met en place des groupes de travail par activités (une dizaine), il fait des ajouts et des modifications à ses « fiches méthodologiques ».

Le 8 Juillet 2014 : séminaire national organisé par le SNEP-FSU et le centre EPS et Société sur les programmes et un nouveau cadre d'écriture.

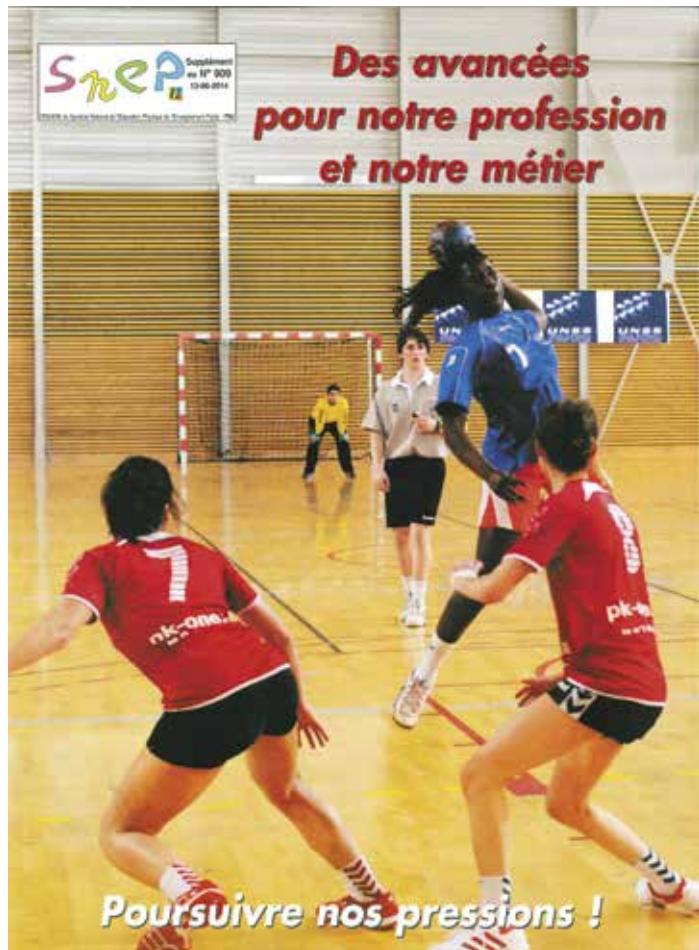
Le CSP nomme des groupes d'experts qui seront chargés de travailler, puis rédiger les nouveaux programmes.

Nouveau socle et EPS

Le SNEP-FSU était contre le socle de 2006, qui consacrait une vision étiquetée de l'éducation, sans arts et sans activités « corporelles ». A partir du moment où, inscrit dans la loi, il devait évoluer, nous espérions qu'il intègre notre champ de formation comme composante indispensable de la formation du citoyen.

Le projet écrit par le CSP et rendu public le 9 juin 2014, sans être parfait, dessine les contours d'un socle « acceptable » pour nous et intégrant enfin les principaux éléments de la culture physique sportive et artistique. Même s'il doit encore évoluer pour mieux prendre en compte l'apprentissage de et par l'action, il n'en constitue pas moins une étape importante qui marque l'ouverture d'une nouvelle période. Toute l'architecture du socle Fillon s'écroule, ce qui marque la volonté de mettre fin à la hiérarchisation des disciplines, la recherche d'une sortie de l'opposition stérile entre connaissances et compétences.

En n'étant ni un minimum pour élèves faibles, ni un programme bis, la proposition du CSP constitue une étape importante dans la longue marche pour la formalisation d'un cadre visant à cerner une culture commune incontournable. Elle tente de remettre au même



niveau tous les savoirs, en les plaçant à égalité de statut du point de vue de leur contribution, à de grands enjeux de formation.

Enfin, elle place l'activité d'appropriation des savoirs au cœur du projet de formation de tous les élèves (ce que les opposants à ce projet osent qualifier de « s'intéresser finalement peu aux élèves et à leurs apprentissages » !)

Sur le champ spécifique de l'EPS, la présence de la culture des activités physiques et sportives, sur des aspects non réductibles à d'autres champs (référence explicite aux APSA, pas de confusion « transversale »), à égale dignité des autres champs de culture et identifiée dans le cadre des langages fondamentaux, constitue une rupture dont il faut mesurer la portée.

La finalité première est que l'acquisition d'une culture est la mission de l'École, donc de l'EPS. Il convient de remettre nos programmes dans cette perspective.

Alors que tous les rédacteurs successifs des programmes EPS ont eu un rapport problématique à la culture, en cherchant à minimiser la place des savoirs constitutifs de notre champ, les rédacteurs du nouveau socle assument de dépasser les débats stériles qui se traduisent par une opposition ridicule entre ceux qui voudraient « rentrer par les compétences » et ceux qui sont supposés « rentrer par les APSA ».

Malheureusement, les programmes d'EPS collèges réécrits quelques mois plus tard, se révéleront en rupture avec la philosophie du nouveau socle, contrairement aux programmes de la plupart des autres disciplines !



SPORT SCOLAIRE

Des pressions fortes

Les négociations avec le ministère Peillon avaient abouti à des engagements forts qui peuvent être remis en cause. Certains voient dans le changement de ministre la possibilité de revenir en arrière. Par exemple, alors que le syndicat FSU des chefs d'établissement (SNUPDEN-FSU) publie un dossier valorisant le sport scolaire, le SNPDEN-UNSA, majoritaire, publie dans sa revue d'avril 2014, un dossier de 9 pages sur le sport scolaire, totalement à charge contre l'UNSS ! Dysfonctionnements, détournements, inertie, chiffres faussés, fausses déclarations, modestes résultats, coût élevé ... sont les seules expressions utilisées pour en caractériser le fonctionnement. Pas un mot pour évoquer les réussites du sport scolaire, le travail des collègues, l'engouement des jeunes, le militantisme de toute une profession, le rôle de l'UNSS dans les quartiers difficiles, la place des filles, la formation des JO, le rôle moteur de chefs d'établissement s'impliquant complètement dans leur rôle de président d'AS.

LE DÉCRET AS-UNSS EST PUBLIÉ !

L'abrogation du décret Mazeaud – Soisson est officielle avec la parution (le 10 mai 2014) au JO du décret n° 2014-460 « relatif à la participation des enseignants d'EPS aux activités sportives scolaires volontaires des élèves ».

Dans un contexte où les forces hostiles au rétablissement du forfait de 3h comme au retour de tous les cadres de l'UNSS à l'Education Nationale sont toujours à l'œuvre, la parution du décret est une réelle avancée que seuls, l'action et l'engagement permanents du SNEP-FSU ont permise.

Mais, par rapport au texte approuvé par une majorité du CTM, après son passage devant le Conseil d'État, le décret publié au JO du 10 mai comporte des modifications dont nous n'avons pas été informés. Certaines de celles-ci constituent des entorses à l'accord politique que nous avions avec le Ministère Peillon. Nous exigeons que la circulaire d'application reprécise les choses dans un sens favorable.

Fin du détachement de certains cadres

Le Ministère prévoit un premier contingent de 138 réintégrations de cadres UNSS à l'EN (fin du détachement), à compter du 01/09/2014, mais les DNA et DR restent pour l'instant en détachement. Le SNEP-FSU continue d'exiger que tous les cadres de l'UNSS soient affectés à l'EN et que leur statut de directeur de service UNSS (départemental ou régional) ou DNA soit pleinement reconnu.

Budget en hausse

L'AG de l'UNSS du 27 mai vote pour le projet de budget prévisionnel 2014, qui prévoit une forte augmentation de la subvention de fonctionnement du MEN à l'UNSS et 0% d'augmentation du prix de la licence.

Statuts de l'UNSS :

Le Ministère s'est engagé à procéder à une modification des statuts de l'UNSS. Il faudra attendre une AG, le 6 nov.2014, pour que ces nouveaux statuts soient votés.

F.D.E ET EPS

L'importante augmentation du nombre de postes ouverts au CAPEPS, ainsi que du passage à un mi-temps (de 7h à 9h de cours + 3h d'AS sur un semestre) pour les fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2014, sont des éléments positifs.

RYTHMES SCOLAIRES

La première mission attribuée au nouveau ministre B. Hamon est de calmer le jeu sur le dossier des « rythmes scolaires » en primaire. Au vu des votes au CSE du 5 mai, sur le décret modifiant celui de janvier 2013 – 31 contre (dont FSU), 3 pour et 27 abstentions - l'objectif n'est pas atteint ! B. Hamon accorde en fait les dérogations que V. Peillon avait refusées, pour contenir tout le monde, sans remettre en cause le fond de la réforme.

Les conséquences sur l'EPS en primaire ne sont pas négligeables. Une confusion s'est installée entre EPS et activités périscolaires quant à leurs objectifs respectifs, un rapport de l'IG le confirme. D'autre part, du fait des après-midi raccourcis, les activités USEP subissent une forte baisse (alors même que l'USEP a soutenu la réforme !).

POSTES, EMPLOI

Le changement de place du concours lié à la réforme de la formation aboutit à deux concours en 2014. Avec 710 postes au CAPEPS externe 2014, qui s'ajoutent aux 839 au 2014 bis, ce sont 1 549 recrutements qui seront proposés pour l'EPS. En ajoutant l'Agrégation Externe et les CAPEPS interne et réservé, ce sont 1 714 postes mis aux concours (sans compter les 100 postes de l'Agrégation interne).

Mais 177 postes ne sont pas pourvus au CAPEPS exceptionnel. En effet, alors que le SNEP-FSU a obtenu la suppression du zéro éliminatoire, celui-ci est resté applicables pour le CAPEPS exceptionnel et des candidats se sont vus éliminés avec parfois 20/20 en leçon !

Le SNEP-FSU fait pression pour que soient ouvertes des listes complémentaires sur tous les concours du CAPEPS, et le ministère donne son accord pour une liste complémentaire, sur le seul concours rénové du CAPEPS externe. ■

QUEL BILAN DE BENOIT HAMON POUR L'EPS ?

Le passage très court de Benoit Hamon au ministère (6 mois) ne lui aura pas permis d'imprimer une marque personnelle. Par contre il a, sans problème, mis en œuvre les engagements pris par V. Peillon concernant l'EPS et le sport scolaire. ■

SECTEUR SPORT

D'un ministère de plein exercice pour le sport, on passe à un secrétariat d'état « fourre tout », rassemblant le Sport avec le Droit des Femmes, la Ville et la Jeunesse.

Aucun changement de cap de la politique austéritaire qui reste dangereuse à terme, pour l'existence du service public national des sports. Il n'y a toujours pas en perspective une sortie des personnels jeunesse et sport des ministères sociaux et des DDI.

Le SNEP-FSU réaffirme à la ministre et au secrétaire d'État que le sport est à démonter pour tous, sur tout le territoire et pas qu'en ville. Le sport ne peut pas être le ciment de la construction de la cohésion sociale qui se délite, ou un emplâtre face aux dégâts opérés par la crise économique du capitalisme, ou bien encore, le « médicament » d'une politique de santé publique pour contrer les conséquences de la sédentarité et de « la mal bouffe », et cela, même s'il peut être en lien avec ces domaines. ■



UN POUVOIR EN DIFFICULTÉ

Face aux orientations libérales mises en œuvre, les réactions et mobilisations syndicales se multiplient.

La 3^{ème} conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 est significative : le gouvernement vient de faire des concessions au patronat, en acceptant le principe d'un report de la mise en œuvre du compte pénibilité et une réforme des seuils sociaux.... Lors de l'ouverture de cette conférence sociale, F. Hollande fixe des caps et des objectifs, sans que ces derniers aient été discutés et sans qu'aucun bilan des deux premières éditions n'ait été fait. Les questions posées par la FSU sur la place et le rôle des services publics et de la fonction publique ainsi que sur l'emploi public et le dégel du point d'indice, ne reçoivent aucune réponse. Dans ces conditions, la FSU quitte la séance, rejoignant ainsi la CGT et FO qui boycottent.

Des mobilisations se développent, comme le 15 mai 2014, où des dizaines de milliers de manifestants, à l'appel des CGT, CFDT, CFTC, FAFP, FSU, Solidaires et UNSA de la Fonction Publique portent, dans la rue, des exigences pour les salaires et pour l'emploi public.

Une campagne médiatique vise alors à délégitimer les actions syndicales, à opposer les français (entre grévistes et « clients » pris « en otage », entre festivaliers privés de spectacles et intermittents aux « statuts protecteurs »). Elle n'est finalement que le reflet d'un gouvernement fragilisé parce qu'attaqué par les forces sociales et populaires qui l'avaient installé dans l'espérance d'une tout autre politique.

Des dissensions dans la majorité

Au sein même du parti au gouvernement, le PS, les débats se font de plus en plus vifs avec notamment « l'appel des 100 », qui prône plus de pouvoir d'achat, une réforme fiscale juste, une progression des prestations sociales, des politiques d'emploi dignes de ce nom... ■



NOUVEAU CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT

Des ministres, Aurélie Filippetti, Arnaud Montebourg et Benoît Hamon notamment, faisant état de leurs désaccords avec la politique économique et sociale menée, Manuel Valls présente en août 2014 la démission de son premier gouvernement, qui n'aura duré que 6 mois et en reforme un nouveau, en écartant les militant-e-s critiques. Najat Vallaud-Belkacem remplace Benoît Hamon au ministère de l'EN, P. Kanner devient le 7^{ème} ministre ou secrétaire d'État en 7 ans chargé des sports !

La nomination d'un certain Emmanuel Macron, ancien banquier d'affaires chez Rothschild, pourfendeur des 35 heures, ultra libéral affirmé, au ministère de l'économie, est ressentie comme une véritable provocation. Elle marque l'accentuation de la pente libérale, qui ne fera que se confirmer dans les mois suivants. Mais cela sera traité dans un bulletin histoire à venir ! ■

LISTES DES SIGLES

APA	Aide Personnalisée à l'Autonomie
APSA	Activités Physiques, Sportives et Artistiques
CDN	Conseil Délibératif National (instance dirigeante du SNEP)
CE-EPS	Chargés d'Enseignement d'EPS
CEL	Contrat Éducatif Local
CMS	Compétences Méthodologiques et Sociales (programmes EPS)
CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
CNOSF	Comité National Olympique et Sportif Français
COR	Conseil d'Orientation des Retraites
CP	Compétence Propres à l'EPS (programmes EPS)
CREPS	Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
CSE	Conseil Supérieur de l'Éducation
CSG	Contribution Sociale Généralisée
CSP	Conseil Supérieur des Programmes
CTPM	Comité Technique Paritaire Ministériel
CTPS	Conseiller Technique et Pédagogique Supérieur (sport)
DHG	Dotation Horaire Globale
DNB	Diplôme National du Brevet
ECLAIR	Ecole, Collèges et Lycées pour l'Innovation, l'Ambition et la Réussite
EPLE	Établissement Public Local d'Éducation
ESPE	Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
FDE	Formation des Enseignant-e-s
FMI	Front Monétaire International
FSU	Fédération Syndicale Unitaire
GIPA	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
HSA	Heure Supplémentaire Année
INSEP	Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
LPC	Livret Personnel de Compétences
ORS	Obligations Réglementaires de Service
PLFSS	Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale
PND	Plan National de Développement (UNSS)
PPRE	Projet Personnalisé de Réussite Éducative
PQO	Plan Quadriennal d'Orientation (UNSS)
RAR	Réseau Ambition Réussite
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
SPAM	Sport l'Après Midi (dispositif Chatel)
TCE	Traité Constitutionnel Européen
TSCG	Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance
TZR	Titulaire sur Zone de Remplacement
UE	Unité d'Enseignement (université)



DATES		GÉNÉRAL	SYSTÈME ÉDUCATIF	EPS ET SPORT
Nicolas Sarkozy Président	6 mai 2007	Présidentielle : N.Sarkozy élu		
	4-8 juin 2007	Législatives. Droite majoritaire		Congrès national SNEP-FSU
	10-17 juin	Cadeaux fiscaux aux entreprises Annonce de suppressions postes massives dans la fonction publique		Le SNEP propose un plan de développement de l'EPS Projets de programmes collèges et LP
	Jun 2007	Crise financière aux Etats Unis		
	Eté 2007			Mise en place de l'accompagnement éducatif
	Sept 2007			
	Fin 2007 début 2008	Mise en cause des régimes spéciaux de retraites (luttes) Sommet de Lisbonne : Traité modifiantif européen adopté	Loi LRU Remise en cause collège unique Bac Pro en 3 ans généralisé	
	Jun 2008		Annonce réforme FdE	
	3 juil. 2008	Luttes interprofessionnelles	Annonce réforme lycées Assises unitaires FdE	CSE sur programmes collège
	1 ^{er} trim. 08/09		Enorme manif éducation	
	4 sept 2008			Haka SNEP Opéra Bastille
	19 oct 2008			CSE sur programmes LP
	27 nov. 2008			Projet programmes lycées
	Fin 2008		60% de grévistes 2 ^e degré	
	29 janv 2009			Pétition UNSS : 11 300 signatures
	Début 2009			Annonce de la fermeture de 10 CREPS
	2 mars 2009		Rapports Filâtre Marrois sur FdE	
	Jun 2009			
Luc Chatel Ministre de l'éducation nationale	23 juin 2009	Nouveau gouvernement		
	1 juil. 2009			CSE sur certification en LP
	Rentrée sept. 09		Announces Sarkozy sur lycées	
	Janvier 2010	Luttes puissantes et longues sur réforme des retraites		Présentation projet programme seconde Chatel annonce dispositif SPAM
	25 mai 2010			
	Sept 2010		Création dispositif ECLAIR	
	7 nov 2010		Assises FSU sur FdE	
	10 nov. 2010	Loi sur retraites promulguée		
	12-14 Nov. 2010			Colloque SNEP EPS Iliades
	Fin mars 2011	Protocole d'accord contre précarité		CSE sur certification en lycées
	8 déc 2011			
	Début 2012		Projet évaluation enseignants	
	30-31 mars 2012			Colloque SNEP « Sport demain, enjeu citoyen »
François Hollande Président	6 mai 2012	Présidentielle : F. Hollande élu		
	10-17 juin 2012	Législatives : PS et alliés majoritaires		
	2 juil. 2012	Décret retraites carrières longues		
	Eté 2012		Consultation sur système éduc.	
	Oct. 2012		Etats généraux pour 2 ^e degré (SNES, SNEP, SNUEP)	
	7 nov. 2012			V. Peillon confirme au SNEP sa volonté d'écrire un décret sur forfait UNSS de 3h
	2 mars 2012	Signature par la France du TSCG (sera ratifié par l'Ass. Nat. en oct. 12)	Discussions sur loi d'orientation	Discussions avec MEN sur décret UNSS
	Jun 2012			
	Déc. 2012		Projet de loi d'orientation et de programmation.	Publication guide MEN équipements pour l'EPS
	31 janv 2013	Grève unitaire salaires, emploi, FP		SNEP : avant-projet de manifeste pour l'EPS
	Début 2013		Débats et luttes sur rythmes scolaires en primaire	
	27 mars 2013		CTM présentation décret sur missions et obligations services	
	6 avr 2013		Manifestation nationale FSU pour véritable loi d'orientation	
	14 juin 2013	Rapport Moreau sur réforme retraites		
	9 juil 2013		Publication de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école	
	Juillet 2013		Loi enst sup. (ligne idem LRU)	
	Sept. 2013		Mise en place des ESPE	
	Oct. 2013		Mise en place du CSP	
	6 nov. 2013	Rapport Pêcheur sur FP		
	27 nov. 2013		Discussions sur métier et ORS des enseignants	Le CTM adopte le décret Peillon sur le sport scolaire
	Début mars 2014			
	18 mars 2014	Grève pour salaires, emploi, FP	CTM sur ORS des enseignants	
	27 mars 2014			
Benoit Hamon Ministre de l'éducation nationale	31 mars 2014	Nouveau gouvernement		
	10 mai 2014			Parution au JO du décret Sport Scolaire
	3 juin 2014	Manifestation retraités à Paris		
	9 juin 2014		Le nouveau socle rendu public	
	7-8 juil. 2014	FSU, CGT, FO boycottent la conférence sociale		
	01 sept. 2014			Fin du détachement des cadres UNSS
	06 nov. 2014			Vote des nouveaux statuts UNSS